



12^e Session de la Conférence des Parties à la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971)

Punta del Este, Uruguay, 1^{er} au 9 juin 2015

Rapport de la Conférence

Cérémonie d'ouverture, mardi 2 juin 2015, 16:00 – 18:00

Point I de l'ordre du jour : Ouverture de la Session

Point II de l'ordre du jour : Allocutions générales et discours liminaires

1. Le drapeau Ramsar est transféré de la représentante officielle de la **Roumanie**, hôte de la COP11, **Doina Catrinoiu**, Présidente du Comité de la Conférence, à la représentante de **l'Uruguay**, **Eneida de León Pérez**, Ministre du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement de l'Uruguay, pays hôte de la COP12.
2. Le Ministre des affaires étrangères, **Rodolfo Nin Novoa**, souhaite chaleureusement la bienvenue en Uruguay aux participants, et note que sa présentation pourrait s'intituler de manière appropriée « La nature peut vivre sans l'homme, mais l'homme ne peut pas vivre sans la nature ». Il affirme que l'Uruguay s'acquitte avec sérieux de ses responsabilités, avec le slogan « Uruguay Natural » en matière d'environnement et fait remarquer que 12% des terres uruguayennes sont des zones humides, tandis que la moyenne mondiale est de 6%. Il est heureux d'annoncer que la plus grande zone humide du pays, Bañados del Este y Franja Costera, vient tout juste d'être retirée du Registre de Montreux, grâce à une meilleure gestion associée à une prise de conscience accrue au niveau national de l'importance de la conservation des zones humides. Il note qu'il s'agit d'une année importante pour le développement durable, car une nouvelle panoplie d'Objectifs de développement durable doit être adoptée lors d'une réunion des Nations Unies à New York au mois de septembre. Il affirme que le Gouvernement uruguayen s'efforce d'obtenir des résultats positifs.
3. **Susana Hernández**, maire de Maldonado, accueille les participants à Punta del Este et explique que, bien que le Département de Maldonado affiche à la fois une richesse et une pauvreté extrêmes, il s'efforce d'assurer une répartition optimale des ressources pour créer un meilleur environnement pour tous. Elle explique que l'Uruguay est un petit pays qui n'a pas accordé la valeur qui convenait à ses zones humides dans le passé mais qu'il comprend maintenant leur importance environnementale, culturelle, pédagogique et économique. Elle souligne la relation entre la nature et la société et explique que le Département travaille en collaboration avec les autorités nationales et d'autres organismes afin d'améliorer le développement durable des zones humides.
4. La Présidente du Comité de la Conférence, **Doina Catrinoiu**, indique que la période entre la COP11 et la COP12 a été très active et constructive et remercie tous ceux qui ont aidé son pays à accueillir la COP11 et à présider le Comité permanent au cours des trois dernières années. Elle estime que le thème de la COP12 est particulièrement bien choisi en raison de la perte, au niveau mondial, de la biodiversité et du capital naturel qui lui est associé, et parce qu'il affirme l'importance potentielle de Ramsar pour contribuer à la discussion sur les nouveaux Objectifs de développement durable proposés. Elle souligne aussi l'importance de la

réunion de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui aura lieu prochainement, et espère que la réunion actuelle permettra d'envoyer un message clair : l'avenir est synonyme de faibles émissions de carbone. Elle encourage les participants à s'acquitter de la mission Ramsar et souhaite à tous une session enrichissante, couronnée de succès et agréable.

5. La Directrice générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature – UICN, **Inger Andersen**, remercie le pays hôte pour son accueil chaleureux. Elle se dit convaincue que la COP constituera un tournant dans l'amélioration de la conservation des zones humides partout dans le monde. Elle attire l'attention sur les taux alarmants de dégradation, ainsi que sur les pertes de zones humides et les pertes de biodiversité dans les zones humides au niveau mondial, observant que ces pertes ont quadruplé au cours des 100 dernières années, mais que l'humanité semble ne pas voir la gravité et les impacts possibles de cette situation. D'immenses quantités de capital naturel sont gaspillées et il faut agir pour inverser cette situation. Elle observe que des succès visibles seront obtenus grâce aux mesures prises au niveau national, et en créant des réseaux et des communautés sur le terrain susceptibles de restaurer les zones humides sur une grande échelle. Elle exhorte la Convention et ses partenaires à faire de Ramsar un catalyseur de changement massif, notant qu'il s'agit du premier des accords multilatéraux relatifs à l'environnement des temps modernes, et qu'il est naturel qu'il montre la voie.
6. **Jane Madgwick**, s'exprimant au nom des Organisations internationales partenaires (OIP) (BirdLife International, International Water Management Institute, Union internationale pour la conservation de la nature – UICN, Wetlands International et WWF), remercie la COP de lui donner l'occasion de s'exprimer et le Gouvernement de l'Uruguay d'accueillir la réunion. Elle se réjouit d'avance de travailler avec le Wildfowl and Wetlands Trust pendant cette réunion. Elle attire l'attention sur l'engagement des OIP de contribuer à la mise en œuvre de la Convention. Elle constate une prise de conscience, dans la communauté internationale, de l'importance des ressources en eau et des risques que représente leur dégradation, et elle observe que la demande de restauration des zones humides partout dans le monde se fait plus pressante, se félicitant du programme ambitieux de restauration des zones humides de la Convention. Elle propose que les indicateurs figurant dans le Plan stratégique Ramsar portent davantage sur les résultats que sur les processus. Elle se félicite en particulier des projets de résolutions sur le label pour les zones humides urbaines, la protection des besoins en eau des zones humides et sur les zones humides et la prévention des risques de catastrophes, mais estime que le DR XII.11, Les tourbières, les changements climatiques et l'utilisation rationnelle, pourrait mieux refléter l'importance des tourbières au niveau mondial, en tant qu'habitats de zones humides.
7. **Le Secrétaire général** de la Convention de Ramsar, **Christopher Briggs**, remercie le Gouvernement de l'Uruguay d'accueillir la réunion. Il indique que la définition d'une zone humide aux termes de la Convention est beaucoup plus vaste qu'on ne le pense en général, mettant en lumière leur immense importance en termes de fourniture de biens et services écosystémiques, et affirmant que davantage d'argent est dépensé dans les zones humides (telles que définies par Ramsar) que dans tout autre écosystème. Il souligne également les taux élevés de perte et de dégradation des zones humides et de biodiversité des zones humides. Inverser cette tendance et restaurer les habitats de zones humides exigeront l'adoption de mesures appliquées en collaboration par toutes les parties prenantes. Il s'agit d'un des grands thèmes figurant dans le Plan stratégique Ramsar qui exigera un engagement avec des secteurs tels que l'agriculture et le développement d'infrastructures, qui sont parmi les principaux responsables de la disparition des zones humides. Il note que le projet de

document sur les buts et objectifs de développement durable qui sera discuté en septembre à New York fait plusieurs fois explicitement référence à l'eau et aux habitats de zones humides. La COP12 arrive à point nommé pour contribuer à ces discussions. Il a bon espoir que la COP sera couronnée de succès.

8. La Ministre du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, **Eneida de León Pérez**, souhaite la bienvenue aux participants en Uruguay. Elle remercie tous ceux qui, dans son ministère, ainsi qu'aux Ministères des affaires étrangères et de l'élevage, de l'agriculture et de la pêche, ont travaillé d'arrache-pied pour organiser cette réunion. Elle explique que l'Uruguay est un petit pays mais qu'il a une perspective internationale. Il prouve son attachement aux objectifs de Ramsar en accueillant la COP actuelle. Elle évoque l'histoire de la gestion des zones humides en Uruguay, notant que relativement récemment encore, la gestion inappropriée et la méconnaissance des valeurs des zones humides, étaient responsables d'une forte dégradation. Avec le retour de la démocratie dans le pays, la situation a changé et on constate aujourd'hui un attachement réel au développement durable. Un projet novateur de production durable de riz dans l'est de l'Uruguay a vu le jour, le pays a classé trois nouvelles aires protégées contenant des zones humides importantes en 2014, et la nouvelle législation sur la gestion des sols et le développement durable comprend des mesures de protection des zones humides et autres écosystèmes. Le pays a rejoint Ramsar en 1984, en inscrivant la zone humide de Bañados del Este y Franja Costera sur la Liste de Ramsar. Elle annonce l'intention de l'Uruguay d'inscrire un nouveau site sur la Liste, le Paysage protégé de la Laguna de Rocha. Elle souligne aussi la volonté de son pays de coopérer au niveau régional avec les autres pays du bassin versant du Rio de la Plata, l'un des bassins hydrographiques les plus importants du monde.

Première séance plénière, mercredi 3 juin 2015, 10:00 – 13:00

9. **La Présidente, Doina Catrinoiu**, présente la nouvelle **Secrétaire générale adjointe, Ania Grobicki**, qui exprime sa gratitude pour la possibilité qui lui est donnée de servir les Parties et la Convention. Elle a la conviction que Ramsar est un instrument précieux pouvant aider le monde à opter pour un avenir plus durable et souhaite à tous les participants une session très fructueuse de la Conférence des Parties.
10. **Le Secrétaire général** souhaite une chaleureuse bienvenue à la Secrétaire générale adjointe et se réjouit de collaborer avec elle afin de renforcer la Convention et d'améliorer son efficacité.

Point III de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

11. **La Présidente** invite les Parties à examiner le document COP12 DOC.1 et à adopter l'ordre du jour.
12. **Le Danemark** fait observer que, selon l'ordre du jour, les projets de résolutions (DR) ne seront pas examinés avant le jeudi 4 juin et propose de commencer l'examen le jour même s'il y a assez de temps. **La Présidente** accepte cette proposition.
13. **L'Afrique du Sud** demande un éclaircissement concernant l'application de l'article 10 du Règlement intérieur, selon lequel tous les documents, y compris un ordre du jour provisoire annoté, doivent être distribués par le Secrétariat, dans les langues officielles, trois mois au moins avant la COP, c'est-à-dire dans ce cas, le 1^{er} mars. L'ordre du jour provisoire annoté (COP12 DOC.1bis) n'a pas été distribué avant le 26 mai.

14. **Le Secrétaire général** fait remarquer que l'ordre du jour provisoire annoté est un nouveau document qui n'a jamais été utilisé pour les COP précédentes et que le retard est dû à la confirmation tardive des orateurs. Il demande l'opinion des Parties sur la publication de ce nouveau document.
15. Le document COP12 DOC.1 est adopté par acclamation.

Point IV de l'ordre du jour : Discussion et adoption du Règlement intérieur

16. **La Présidente** observe que la 49^e Réunion du Comité permanent a recommandé l'adoption du Règlement intérieur utilisé à la COP11 (COP12 DOC.27) pour la présente session. Le Règlement intérieur proposé dans le document COP12 DOC.3 sera discuté par un groupe de travail informel durant la présente session, aux fins d'adopter un Règlement intérieur révisé pour les futures COP.
17. **Le Cameroun et le Sénégal** font des suggestions concernant les ajouts et les amendements au Règlement intérieur proposé dans le document COP12 DOC.27.
18. **La Présidente** suggère que les Parties intéressées, notamment le Cameroun et le Sénégal, se joignent au groupe de travail sur le Règlement intérieur.
19. Le document COP12 DOC.27 Règlement intérieur est adopté par acclamation

Point V de l'ordre du jour : Élection du président et des vice-présidents et remarques du président

20. **La Présidente** annonce que le Comité de la Conférence a nommé les personnes suivantes :
Président : Jorge Rucks (Uruguay)
Président suppléant : Jose Luis Remedi (Uruguay)
Vice-présidents : (Amérique du Nord) : Scott Johnston (États-Unis d'Amérique)
(Océanie) : Eleni Marama Tokaduadua (Fidji)
21. La COP approuve, par acclamation, les nominations du Comité de la Conférence.
22. Le Président, le Président suppléant et les Vice-présidents sont invités à prendre leurs fonctions.
23. **Le Secrétaire général** remercie la Présidente sortante au nom des Parties contractantes.
24. **Le Président, Jorge Rucks**, accepte de présider le Comité permanent, se félicitant des excellents travaux réalisés par la présidence précédente et la Roumanie. Il reconnaît que, par le passé, l'Uruguay a fait des erreurs en matière de gestion des zones humides et, en particulier, en drainant des zones humides pour créer des pâturages pour le bétail et il affirme que son pays, avec l'aide de la communauté scientifique, est en train de modifier ses méthodes de gestion et de redéfinir ses politiques. L'Uruguay a accepté de s'engager à conserver les zones humides et a déployé de grands efforts pour que l'un de ses Sites Ramsar soit supprimé du Registre de Montreux. En le nommant à la présidence, la Convention fait preuve de confiance en son petit pays qui a l'habitude de travailler en collaboration et continuera de le faire tout au long de la période triennale pour instaurer des règles claires et la transparence au sein de Ramsar. Il assure les participants que l'Uruguay est ouvert à tous les

commentaires, observations, conseils et critiques pour améliorer l'efficacité de la gestion de ses zones humides.

Point VI de l'ordre du jour : Nomination du Comité de vérification des pouvoirs et de tout autre comité

25. Les Parties contractantes suivantes et leurs représentants sont nommés au Comité de vérification des pouvoirs de la COP12 :
Afrique : **Kenya** (James Njogu)
Asie : **Thaïlande** (Nirawan Pipitsombat)
Europe : **Autriche** (Wolfgang Pelikan)
Région néotropicale : **Argentine** (Fernando Thourte)
Amérique du Nord : **Mexique** (Talia Cruz)
Océanie : **Nouvelle-Zélande** (Margriet de Poorter)
26. Le Comité de vérification des pouvoirs est élu par consensus.
27. **Le Secrétaire général** indique que le Burundi, le Canada (présidence), le Chili, le Danemark, Fidji et la République de Corée sont tous membres du Comité des finances et du budget.
28. **La Finlande** ajoute qu'en sa qualité de présidente sortante du Sous-groupe sur les finances du Comité permanent, elle est aussi membre du Comité des finances et du budget. **Les États-Unis d'Amérique** rappellent que toute Partie intéressée peut participer, ce qui est confirmé par **le Président**.
29. **Le Sénégal** demande que le Cameroun et le Sénégal, comme suppléant, participent au Comité des finances et du budget.
30. Répondant à une question du **Danemark**, **le Président** déclare que toutes les informations concernant ce groupe seront publiées sur le site web de Ramsar.

Point VII de l'ordre du jour : Admission des observateurs

31. **Le Secrétaire général** présente le document COP12 DOC.21 où figure une liste des observateurs inscrits.
32. Le document COP12 DOC.21 Admission des observateurs est accepté par consensus.

Point VIII de l'ordre du jour : Rapport de la Présidente du Comité permanent

33. **Doina Catrinoiu, Roumanie, Présidente sortante du Comité permanent**, présente son rapport qui figure dans le document COP12 DOC.5 *Rapport de la Présidente du Comité permanent* et souhaite à tous une COP12 très fructueuse.
34. **Le Président** propose de différer les exposés spéciaux jusqu'à la séance suivante et cette proposition est acceptée.

Point IX de l'ordre du jour : Rapport du Secrétaire général et aperçu de l'application de la Convention au niveau mondial

35. **Le Secrétaire général** s'exprime sur l'application de la Convention durant la période triennale écoulée en s'appuyant sur le document COP12 DOC.8 et sur les mesures prises dans le cadre du 3^e Plan stratégique Ramsar. Il remercie la Roumanie, qui a occupé la présidence durant cette période, pour son leadership et son engagement envers la Convention de Ramsar.
36. **L'Ouganda** indique que son pays a perdu environ 30% de ses zones humides depuis 30 ans et estime qu'il importe de mieux comprendre les moteurs de la perte des zones humides. Le délégué se félicite des initiatives mondiales de restauration des zones humides et estime que cela nécessite d'améliorer la protection juridique de toutes les zones humides. Il ajoute que l'Ouganda a entamé un plan ambitieux de délimitation et de restauration de ses zones humides.
37. **Le Danemark** observe que, parmi tous les accords multilatéraux sur l'environnement, la Convention sur la diversité biologique (CDB) est le partenaire le plus proche de Ramsar et que les deux Conventions ont un programme de travail conjoint. Il demande au Secrétaire général d'explicitier les travaux réalisés dans ce cadre.
38. **La République islamique d'Iran** estime qu'il y a deux lacunes dans le rapport : la manière dont les résolutions adoptées aux COP précédentes ont été mises en œuvre et la mesure dans laquelle les objectifs fixés par la COP au Secrétariat ont été atteints. **Le Cameroun** et **le Sénégal** estiment que le rapport devrait traiter de la mise en œuvre des résolutions et des recommandations passées et en particulier de la mesure dans laquelle le Secrétariat y a contribué. Ils attirent l'attention sur la Recommandation 5.7, Les Comités nationaux, qu'ils considèrent importante.
39. **La République démocratique du Congo** estime qu'il devrait y avoir des indicateurs pour déterminer les progrès d'application des résolutions. Le délégué demande quel usage est fait des Rapports nationaux Ramsar et note, en sa qualité de Correspondant national Ramsar pour son pays, qu'il a des difficultés à savoir qui contacter à Ramsar pour tout problème particulier.
40. **Le Pérou** suggère de relier l'information relative à l'extension des Sites Ramsar à celle qui porte sur d'autres aires protégées nationales et réserves de biosphère.
41. **L'Afrique du Sud** attire l'attention sur son programme réussi de restauration des zones humides « Working for Wetlands » et propose que le Secrétariat rassemble et mette à la disposition des Parties des exemples de bonne pratique.
42. **Les Seychelles** notent que certaines Parties ont eu des difficultés à utiliser le nouveau Service d'information sur les Sites Ramsar (SISR) électronique et proposent une période de transition de deux années durant lesquelles l'ancien système pourrait encore être utilisé. Le délégué appelle aussi au renforcement des capacités pour aider les Parties à utiliser le nouveau SISR.
43. **Le Pakistan** prône l'amélioration de la collaboration entre Ramsar et la CITES, notant que certaines espèces des zones humides sont menacées par le commerce international. Le délégué demande aussi que le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) traite la question de la conservation des zones humides ne remplissant pas les critères Ramsar.
44. **La République dominicaine** souligne l'importance du renforcement des capacités et note que le Centre régional de formation situé au Panama a besoin de renforcement logistique et financier.

45. **Le Venezuela** estime que le rôle des communautés autochtones et autres groupes de la société civile n'est pas suffisamment reflété dans le Plan stratégique Ramsar.
46. En réponse, **le Secrétaire général** indique que Ramsar a une relation de travail étroite avec la CDB et qu'il travaille avec elle pour faire en sorte que les préoccupations de Ramsar soient bien reflétées dans les critères pour le prochain cycle de financement du FEM. Concernant l'application des résolutions et recommandations, il souligne qu'elle relève fondamentalement de la responsabilité des Parties et autres acteurs; le rôle du Secrétariat consiste à faciliter le processus. Il convient que les Comités nationaux sont essentiels pour réaliser des progrès mais souligne que le choix d'établir ou non un comité incombe à chaque Partie. Il note qu'une étude indépendante a conclu que les Rapports nationaux Ramsar, en général, étaient de bonne qualité. Ils ont été utilisés pour produire les synthèses régionales et ont servi de référence à ceux qui sont impliqués dans la conservation et la gestion des zones humides. Il convient que les indicateurs sont très importants pour évaluer les progrès et prie les Parties de travailler, au cours de la session, à ceux qui se trouvent dans le Plan stratégique. Il estime que le nouveau bulletin trimestriel devrait faciliter la communication et indique que le Secrétariat est en train de donner suite, activement, à la suggestion de l'Afrique du Sud et espère mettre cette information à disposition dans les trois langues de la Convention. Il suggère que les Parties s'aident mutuellement à mettre en œuvre le nouveau SISR et appelle les donateurs à fournir un appui au renforcement des capacités. Il forme le vœu que le Centre régional de formation situé au Panama puisse être financé lorsque les structures législatives et de gouvernance appropriées seront en place et abonde dans le sens du Venezuela, estimant qu'il est important que le point de vue des communautés autochtones soit représenté dans le Plan stratégique.
47. **BirdLife International** attire l'attention sur « Caring for Coasts », une initiative internationale conjointe de Ramsar, la CDB et BirdLife International.
48. Répondant aux questions relatives à la gestion, soulevées par le Secrétaire général dans son exposé et dans le document COP12 DOC.8, **l'UICN** note qu'en réalité, il y a eu continuité dans le leadership à l'UICN. Le représentant de l'UICN estime que toutes les difficultés passées ont été résolues et que les réunions semestrielles demandées dans la Résolution XI.1 et désormais en place sont positives.
49. **Le PNUE** précise les domaines dans lesquels il travaille pour aider à l'application de Ramsar, notant que Ramsar et le PNUE sont en train de finaliser un protocole d'entente. La représentante du PNUE déclare que son organisation se concentre sur les domaines offrant les meilleures possibilités de synergie, par exemple dans le contexte des Stratégies nationales et Plans d'action pour la biodiversité et en aidant à organiser des réunions régionales pour les consultations pré-COP. Elle attire l'attention sur une réunion, dans la région Océanie, qui a porté à la fois sur Ramsar, la CITES et la CMS. Les points focaux régionaux du PNUE pour les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) s'efforcent de contribuer à l'application de Ramsar au niveau régional et le PNUE collabore avec Ramsar à la rédaction de projets d'Objectifs de développement durable pour les zones humides. Un ouvrage de référence sur les possibilités de renforcer la coopération entre les Conventions relatives à la biodiversité sera lancé au cours de la présente session.

Deuxième séance plénière, mercredi 3 juin 2015, 15:00 – 18:00

Exposé spécial : « Les zones humides en Uruguay ». Alejandro Nario, Directeur national de l'environnement, Ministère du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement de l'Uruguay

50. **Le Directeur national de l'environnement** accueille les participants, déclarant qu'il s'agit d'une réunion importante pour l'Uruguay. Les zones humides couvrent 12% du pays qui a, actuellement, deux Sites Ramsar : Bañados del Este y Franja Costera et Esteros de Farrapos e Islas del Rio Uruguay. Un troisième site est proposé, Laguna de Rocha. Il mentionne le Réseau national d'aires protégées (SNAP), la législation de l'Uruguay sur la conservation de la nature, en particulier la Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 et la législation sur la politique de l'eau. Il explique comment des organismes gouvernementaux et de la société civile œuvrent de concert pour conserver les zones humides et veiller à la mise en place de politiques de conservation en vue d'améliorer la gestion de l'eau et des zones humides. Il attire l'attention sur le bassin du Rio de la Plata, un des bassins hydrographiques les plus vastes du monde, et la nécessité pour les cinq pays limitrophes (Argentine, Bolivie, Brésil, Paraguay et Uruguay) d'agir ensemble afin de conserver la biodiversité de la région.

Groupe de discussion : « Partenariats publics-privés innovants » avec Danone et le Fonds Livelihoods, avec Laurent Sacchi, Bernard Giraud et le Secrétaire général de Ramsar

51. **Le Secrétaire général** présente **Laurent Sacchi** et **Bernard Giraud** de **Danone**, notant que Ramsar et Danone collaborent depuis 1998. **Laurent Sacchi** explique ensuite l'engagement de Danone auprès de Ramsar, ajoutant qu'il s'agit d'affaires et non de philanthropie. Un film décrivant le rôle de Ramsar et de Danone en faveur de la conservation de l'eau est ensuite projeté. **Bernard Giraud** explique que Danone a besoin de réduire son empreinte carbone et retrace les débuts du Fonds Livelihoods, en 2008, fruit d'un accord entre Danone, l'UICN et Ramsar. Le Fonds dispose maintenant de 40 millions d'euros et regroupe dix grandes entreprises. Il décrit les projets au Sénégal et à Banda Aceh en Indonésie, entre autres, et explique que le Fonds n'investit que dans de grands projets auxquels participent de grandes ONG locales, très efficaces.
52. Répondant à une question du **Secrétaire général**, **Laurent Sacchi** explique comment, à son avis, établir un partenariat public-privé, estimant que chaque partie peut apprendre de l'autre et que toutes deux peuvent s'appuyer sur leurs forces respectives. **El Salvador** demande si les vidéos sont disponibles en ligne et **Bernard Giraud** confirme que c'est le cas, à l'adresse www.livelihoods.eu. **Le Brésil** félicite Danone pour les projets. **L'Iran** demande si Danone pourrait envisager de soutenir des projets dans d'autres pays. **Laurent Saachi** répond que Danone est prête à soutenir des projets dans des pays où l'entreprise a des bureaux car plus le projet est local, plus il est efficace. **Le Mexique** demande un appui technique pour apprendre à créer des partenariats de ce type, ce à quoi **Laurent Sacchi** répond que Danone serait heureuse d'encourager d'autres entreprises à travailler en partenariat avec des gouvernements et des organisations non gouvernementales.
53. **Le Président** donne alors ensuite la parole à **Redmanglar Internacional (International Mangrove Network)** qui estime que la contribution des populations noires et des peuples autochtones n'a pas été reconnue dans le rapport du Secrétaire général et que cette contribution devrait être reconnue par les Parties à cette Convention, comme c'est le cas d'autres Conventions. **Le Secrétaire général** rend hommage à la contribution des communautés locales, reconnaissant qu'elles renforcent les projets de conservation.

54. **Virginia Juele**, représentant le Réseau mondial des zones humides, fait un discours au nom de la communauté des ONG. Elle observe que les ONG et les groupes de la société civile sont souvent les vrais gardiens des zones humides. Pour donner aux ONG les moyens d'agir, il faut des ressources mais de petites quantités d'argent peuvent souvent avoir de grands résultats. Elle estime que si l'on veut réussir la conservation au niveau local, il est vital que les Parties et la société civile collaborent. Elle suggère de reconnaître que la participation des ONG conduit souvent à une gestion des zones humides à plus long terme et plus durable que la gestion uniquement réalisée par les gouvernements. Elle recommande de trouver des moyens plus structurés d'organiser la collaboration entre les Correspondants nationaux et les ONG et estime que les ONG pourraient participer plus étroitement à la prise de décisions, aux niveaux national et international, ajoutant qu'elles peuvent souvent contribuer de manière utile au choix des sites candidats et à l'évaluation des Sites Ramsar, y compris de ceux qui sont inscrits au Registre de Montreux.

Point X de l'ordre du jour : Rapport sur l'application du Programme de CESP 2009-2015

55. **Le Secrétariat** présente le rapport sur l'application du Programme de CESP de la Convention 2009-2015 figurant dans le document COP12 DOC.18.
56. **Le Président du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST), Royal C. Gardner**, présente son rapport figurant dans le document COP12 DOC.6 et attire l'attention sur l'annexe qui contient une répartition détaillée de toutes les tâches du plan de travail du GEST 2013-2015.
57. **Le Chili** observe que la langue reste un obstacle à la participation réelle au GEST. La déléguée se félicite de la restructuration proposée pour la fourniture d'avis scientifiques et techniques dans le cadre de la Convention et demande que des résumés des travaux importants soient traduits en espagnol et produits de manière à cibler des publics particuliers, notamment les personnes qui participent à la gestion des zones humides sur le terrain.
58. **Le Bangladesh** remercie le GEST pour ses conseils concernant la marée noire qui a touché les Sundarbans en décembre 2014. Il semble qu'il n'y ait pas eu d'impact immédiat important de la marée noire. Le Gouvernement a l'intention d'entreprendre un suivi pour évaluer tout impact à long terme.
59. **La République islamique d'Iran** demande si les travaux entrepris au titre de la CESP et par le GEST s'appuient sur des résolutions particulières. Le délégué souhaite aussi savoir quel est le lien entre différents organes placés sous l'égide de Ramsar.
60. **Le Panama** demande s'il serait possible de voir le rapport du consultant publié en réponse à la Résolution XI.16 car cela serait très utile aux travaux relatifs au projet de résolution XII.5 sur le nouveau cadre en vue de fournir des avis et des orientations scientifiques et techniques.
61. **Le Président du GEST** reconnaît qu'il existe une barrière linguistique empêchant la participation pleine et entière des non-anglophones aux travaux du GEST. Il ajoute que le Groupe a collaboré avec l'équipe de la communication pour produire la note d'information sur l'état des zones humides du monde dans les trois langues. Il note en outre que le rapport du consultant mentionné par le Panama est un document du Comité permanent.
62. **Le Secrétaire général** explique que la COP a la responsabilité suprême de discuter des mesures à prendre et confère cette responsabilité au Comité permanent pour la mise en œuvre

quotidienne, durant chaque période intersessions. Le GEST travaille directement sous la direction du Comité permanent. Le département de la communication fait partie du Secrétariat et il est chargé de garantir une bonne coordination et cohérence dans la communication. Il note qu'un projet de plan d'action pour la CESP a été présenté à la 49^e Réunion du Comité permanent, qu'il sera affiné et présenté à nouveau au Comité permanent pour approbation.

63. **La Convention sur la diversité biologique (CDB)** encourage Ramsar à préparer un rapport de haut niveau sur l'état des zones humides du monde pouvant être périodiquement mis à jour, analogue aux Perspectives mondiales de la diversité biologique, aux Perspectives pour le patrimoine mondial et aux Perspectives mondiales pour l'environnement. Le représentant de la CDB note que la Convention de Ramsar participe activement, avec la CDB, aux discussions concernant les objectifs et les indicateurs dans le cadre du nouveau projet d'Objectifs de développement durable, et en particulier à l'indice d'étendue des zones humides que l'on envisage d'inclure comme indicateur dans le projet d'objectif 6.6 des ODD.

Point XII de l'ordre du jour : Questions issues des Résolutions et Recommandations de sessions précédentes de la Conférence des Parties contractantes

64. **Le Secrétaire général** explique que toutes les questions ont été examinées sous les deux points précédents de l'ordre du jour ou le seront sous le point XV de l'ordre du jour, Examen des projets de résolutions présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent.

Troisième séance plénière, jeudi 4 juin 2015, 10:00 – 13:00

Exposé spécial : « Les Objectifs de développement durable peuvent-ils aider à sauver les zones humides? », Jane Madgwick, Directrice exécutive, Wetlands International

65. **Jane Madgwick** passe brièvement en revue le nouveau projet d'Objectifs de développement durable (ODD) et affirme qu'il présente, selon elle, une formidable occasion de promouvoir le rôle des zones humides dans le développement durable. Elle met l'accent sur les objectifs d'un grand intérêt pour la Convention et, de manière plus générale, pour les zones humides, notamment les propositions d'objectifs 2, 6, 11, 12, 13, 14 et 15; elle en fait une analyse succincte en mettant en avant les zones de recoupement entre les buts et indicateurs proposés au titre de ces objectifs et ceux énoncés dans le Plan stratégique Ramsar 2016-2021.
66. **La Finlande** estime qu'il conviendrait de discuter des indicateurs dans le cadre d'un groupe de contact chargé d'examiner le projet de résolution XII.2, Le Plan stratégique Ramsar 2016-2021.
67. Un observateur **uruguayen** présente un plan de gestion intégrée qu'il entend élaborer pour le littoral de l'est de l'Uruguay et du sud du Brésil voisin et demande si de nouveaux collaborateurs souhaitent se joindre à lui.
68. **Le Sénégal** indique qu'il tient à remercier Wetlands International pour les efforts déployés en faveur de la conservation et de la gestion durable des zones humides sénégalaises. Toute l'assemblée salue Wetlands International pour ces activités et bien d'autres.
69. **La Convention sur la diversité biologique (CDB)** fait remarquer que les Secrétariats de la CBD et de Ramsar travaillent en étroite collaboration, notamment dans le cadre de l'ONU-Eau, afin

d'assurer la coordination des contributions au processus d'élaboration des nouveaux ODD; elle en présente l'état d'avancement.

Point XIII de l'ordre du jour : Rapport financier de la Présidente du Sous-groupe du Comité permanent sur les finances 2012-2015

70. La Présidente (**Canada**) du Sous-groupe du Comité permanent sur les finances, présente les documents COP12 DOC.14 et DOC.15 ainsi qu'une synthèse des activités du Sous-groupe au cours des dernières périodes triennales, précisant qu'une présentation plus détaillée des chiffres figure dans les documents du Comité permanent. Elle explique qu'en avril 2015, le Secrétariat a fait une demande urgente d'emprunt d'un montant de 285 000 CHF à prélever sur le Fonds de réserve pour pallier une insuffisance de ressources en faveur des délégués parrainés pour la COP12. Le Sous-groupe a accepté cette demande, à titre exceptionnel. Sur ce montant, il reste 115 000 CHF à rembourser au Fonds de réserve mais ce dernier reste dans la fourchette requise de 6 à 15% du budget administratif. Elle ajoute qu'en dépit des mesures prises par le Secrétariat, les arriérés de contributions demeurent un sujet de préoccupation. Selon les chiffres les plus récents, ils se montent à 943 000 CHF, soit 20% du budget administratif. À sa 47^e Réunion, le Comité permanent a néanmoins décidé de ne pas proposer de sanctions envers les Parties accusant des arriérés. Elle attire l'attention sur les trois propositions de scénarios budgétaires figurant dans l'annexe 1 du document COP12 DR1 Rev.1 et affirme en guise de conclusion que le Secrétariat a géré le budget de la Convention avec prudence, efficacité et transparence au cours de la dernière période triennale.
71. **L'Équateur et la Jamaïque** signalent avoir réglé leurs contributions et ne plus accuser d'arriéré.
72. **Le Sénégal** souligne l'importance des Missions consultatives Ramsar et indique que selon lui, toutes les propositions de scénarios budgétaires devraient prévoir une dotation en leur faveur. Il demande par ailleurs des précisions sur les postes à pourvoir et sur le rapport entre le poste de Chargé des affaires régionales mentionné à la ligne 21 du tableau figurant à l'annexe 4 du document COP12 DOC.14 et celui de Responsable régional pour l'Afrique, dont la dotation au titre du budget administratif a semble-t-il été approuvée. Il pense que tout Responsable régional pour l'Afrique devrait provenir de cette région.
73. **Le Secrétaire général** répond que l'intitulé du poste figurant dans l'annexe 4 est erroné et qu'il s'agit bien du poste de Responsable régional pour l'Afrique. Il est lui aussi d'avis que ce poste devrait être occupé par une personne provenant d'Afrique.
74. **Le WWF** attire l'attention sur les Missions en faveur du patrimoine mondial financées par la Convention du patrimoine mondial.
75. **La République islamique d'Iran** juge le budget consacré à la traduction élevé comparé à d'autres postes budgétaires. Elle préconise de trouver des solutions innovantes pour réduire ces dépenses, par exemple en demandant aux Parties de traduire bénévolement des documents. Elle demande quelle est la principale raison qui a motivé les différentes affectations budgétaires.
76. **Le Canada** se dit favorable à l'idée d'essayer de réduire les frais de traduction et s'agissant des affectations budgétaires, attire l'attention sur l'annexe 5 du document COP12 DOC.14. Le budget est établi de façon à garantir que le Secrétariat aura les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les résolutions et le Plan stratégique et mener à bien les activités liées à

l'application de la Convention en général. Le budget administratif prévoit également des fonds en faveur d'initiatives régionales.

77. **Le Secrétaire général** salue l'idée de demander aux Parties de traduire des documents à titre bénévole, à condition qu'elles puissent répondre à moindres coûts aux besoins du Secrétariat sur une base quotidienne ou hebdomadaire et que les traductions satisfassent aux critères de qualité préétablis. S'agissant des différentes affectations budgétaires, il explique que les projets sont approuvés par le Comité permanent en début d'année, en se fondant sur le Plan stratégique approuvé par la COP.
78. **Le Panama** demande des précisions sur le rapport entre le poste de Responsable des partenariats mentionné dans l'annexe 4 du document COP12 DOC.14 et celui de collaborateur, financé à partir du budget non administratif 2016-2018, envisagé à l'alinéa 29 c) du document. Il ajoute que selon lui, une dotation en faveur d'un poste de Responsable régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes devrait être prévue au budget administratif de la prochaine période triennale.
79. **Le Secrétaire général** explique qu'il convient de distinguer le poste de Responsable des partenariats de celui de collaborateur chargé de créer un Partenariat mondial pour la restauration des zones humides. Le premier est financé à partir du budget administratif, ce qui n'est pas le cas du second. Il ajoute que les propositions de scénarios budgétaires ne prévoient pas, pour l'heure, de financer de nouveaux postes de Responsables régionaux à partir du budget administratif.
80. **La Colombie** regrette la disparition du Fonds de petites subventions; elle précise l'avoir trouvé très utile et demande s'il serait possible de le rétablir.
81. **Le Secrétaire général** explique que ce Fonds était financé à partir du budget non administratif et exprime sa gratitude à tous ceux qui y ont contribué par le passé. Le Secrétariat, notamment le Responsable des partenariats, s'emploiera à solliciter des contributions en faveur de son rétablissement.
82. **Le Chili** souligne qu'il est essentiel de veiller à ce que tous les documents soient traduits dans les trois langues de la Convention.
83. **La Suède** est en désaccord avec l'affirmation figurant au paragraphe 13 du document COP12 DOC.14 selon laquelle la refonte du SISR est achevée; elle pense que le budget administratif de la prochaine période triennale devrait comprendre une dotation accrue en faveur des technologies de l'information.
84. **Le Secrétaire général** convient que des investissements supplémentaires sont nécessaires pour améliorer le SISR et réunir toutes les bases de données Ramsar. Les Parties pourront débattre de ce point dans le cadre de leurs délibérations sur le budget de la prochaine période triennale.
85. S'agissant de la traduction, **le Honduras** attire l'attention sur le document COP12 DOC.17 relatif à l'utilisation de l'arabe et d'autres langues des Nations Unies dans les travaux de la Convention de Ramsar.

86. **La Suisse** est d'avis que la COP devrait être financée à partir du budget administratif, comme c'est le cas d'autres accords multilatéraux sur l'environnement. Le système actuel fait peser un lourd fardeau sur le pays hôte et les donateurs. **Le Secrétaire général** indique qu'il revient aux Parties d'en décider.

Point XIV de l'ordre du jour : Élection des Parties contractantes qui siègeront au Comité permanent durant la période 2015-2018

87. **Le Président suppléant** invite chaque Région Ramsar à nommer des représentants au Comité permanent pour la nouvelle période.

88. Les nominations suivantes sont faites :

Afrique :	Kenya (suppléant : Ouganda); République démocratique du Congo (suppléant : République centrafricaine); Sénégal (suppléant : Mali); Seychelles (suppléant : Botswana); Tunisie (suppléant : Égypte)
Amérique du Nord :	États-Unis d'Amérique (suppléant : Canada)
Asie :	Iraq (suppléant : Bahreïn); République de Corée (suppléant : Japon)
Europe :	Arménie, Azerbaïdjan, Estonie, Roumanie (suppléants : France, Russie, Ukraine). Suisse, Observateur permanent
Océanie :	Australie (suppléant : Samoa)
Région néotropicale :	Colombie (suppléant : Argentine); Honduras (suppléant : Costa Rica); Suriname (suppléant : Cuba)

89. La Région Asie annonce qu'elle soumettra une troisième nomination au cours d'une séance ultérieure.
90. **Le Secrétaire général** indique que, suite à une demande formulée à la 48^e Réunion du Comité permanent, un représentant de la CCNUCC a été invité à participer à la COP12 mais que des réunions concomitantes l'en ont empêché. Il poursuit en lisant une déclaration de la CCNUCC (voir annexe 1). **Le Président** invite les Parties à accepter sa publication sur le site web de la Convention.
91. **Le Brésil**, avec l'appui de **l'Argentine**, fait remarquer que cette déclaration émane du Secrétariat de la CCNUCC et non des Parties à la CCNUCC, qui n'en ont pas été informées jusqu'à présent. Le Brésil demande, avec l'appui de l'Argentine, de ne pas publier la déclaration sur le site web de la Convention de Ramsar et souligne que la lettre doit être signée et clairement identifiée comme émanant du Secrétariat de la CCNUCC.
92. **Le Secrétaire général** précise que cette déclaration a été fournie dans le but d'expliquer comment les deux Conventions collaborent.

Point XV de l'ordre du jour : Examen des projets de résolutions et recommandations présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent

93. **Le Secrétaire général** explique comment les Parties doivent procéder pour soumettre leurs interventions concernant les modifications à apporter aux projets de résolutions. Il insiste sur le fait que toute intervention formulée par écrit devra reprendre fidèlement ce qui aura été dit en plénière.

COP12 DR1 : Questions financières et budgétaires

94. **Le Président** confirme que ce point sera examiné par le Sous-groupe sur les finances, qui présentera un rapport en plénière.

COP12 DR3 : Renforcer l'utilisation des langues, la visibilité et la stature de la Convention et améliorer les synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et autres institutions internationales

95. L'examen de ce projet de résolution est reporté à la fin de l'examen du projet de résolution XII.7 *Cadre de la Convention de Ramsar pour la mobilisation de ressources et les partenariats et proposition visant à attribuer le statut d'Organisation internationale partenaire.*

COP12 DR2 : Le Plan stratégique Ramsar 2016-2021

96. **Le Président** invite les participants à formuler leurs observations.
97. Des interventions sont faites par **l'Afrique du Sud, l'Australie, la Bolivie, le Canada, le Chili, la Chine, le Japon, la Lettonie** s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne présents à la COP12, **le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Sénégal et la Turquie.**

Quatrième séance plénière, jeudi 4 juin 2015, 15:00 – 18:00

Point XV de l'ordre du jour : Examen des projets de résolutions et recommandations présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent (suite)

COP12 DR2 : Le Plan stratégique Ramsar 2016-2021 (suite)

98. Des interventions sont faites par **l'Argentine, l'Australie, le Bangladesh, la Bolivie, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, Cuba, l'Équateur, l'Inde, le Japon, la Lettonie** s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne présents à la COP12, **la Malaisie, le Mexique, le Nicaragua, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Panama, la République dominicaine, la Suisse, la Turquie, l'Uruguay et le Venezuela.** Chaque Partie lit les propositions d'amendements qu'elle souhaite apporter au projet de résolution XII.2 et au Plan Stratégique Ramsar 2016-2021 qui figure en annexe de ce projet.
99. **Le Président** crée un groupe de contact chargé d'examiner le projet de résolution XII.2 et le Plan Stratégique Ramsar 2016-2021 et demande à toutes les Parties ayant proposé des amendements au texte de transmettre leurs interventions au Secrétariat par voie électronique, de sorte que le groupe de contact puisse les intégrer dans un projet de révision global en vue d'un nouvel examen en plénière.
100. **Monique Barbut**, Secrétaire exécutive de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification fait une déclaration à l'assemblée réunie en plénière sur les synergies entre la Convention de Ramsar et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (voir annexe 2).

COP12 DR7 : Cadre de la Convention de Ramsar pour la mobilisation de ressources et les partenariats et proposition visant à attribuer le statut d'Organisation internationale partenaire au Wildfowl and Wetlands Trust (WWT)

101. **Le Président** invite les participants à formuler leurs observations.
102. **Le Brésil**, avec l'appui de **l'Argentine**, de **l'Arménie**, du **Chili**, du **Royaume-Uni** s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne présents à la COP12, et de **l'Uruguay**, propose d'étudier, dans un autre cadre, la proposition visant à attribuer le statut d'Organisation internationale partenaire au Wildfowl and Wetlands Trust.
103. De nouvelles interventions sont faites par **l'Afrique du Sud**, **l'Argentine**, **l'Arménie**, **le Brésil**, **le Chili**, **la Colombie**, **Cuba**, **les États-Unis d'Amérique**, **le Japon**, **la Malaisie**, **la République islamique d'Iran**, **le Royaume-Uni** s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne présents à la COP12, **le Sénégal**, **la Suisse**, et **l'Uruguay**. **Le Président** rappelle à toutes les Parties qu'elles sont tenues de transmettre leurs propositions d'amendements au Secrétariat.
104. **Le Président** crée un groupe de contact chargé d'examiner le projet de résolution XII.7 et propose de débattre de l'attribution du statut d'Organisation internationale partenaire au Wildfowl and Wetlands Trust dans le cadre de l'examen du projet de résolution XII.3.

COP12 DR3 : Renforcer l'utilisation des langues, la visibilité et la stature de la Convention et améliorer les synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et autres institutions internationales (suite)

105. **Le Président** invite les participants à formuler leurs observations.
106. Des interventions sont faites par **l'Afrique du Sud**, **l'Argentine**, **Bahreïn**, **le Brésil**, **le Canada**, **le Chili**, **la Chine**, **la Colombie**, **les Émirats arabes unis**, **les États-Unis d'Amérique**, **l'Inde**, **l'Iraq**, **le Japon**, **la Lettonie** s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne présents à la COP12, **la Libye**, **Oman**, **le Mexique**, **la Norvège**, **le Sénégal**, **la Suisse**, **la Thaïlande**, **la Tunisie**, **la Turquie** et **l'Uruguay**. Toutes devront être transmises au Secrétariat par voie électronique.

Cinquième séance plénière, vendredi 5 juin 2015, 10:00 – 13:00

Point XV de l'ordre du jour : Examen des projets de résolutions et recommandations présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent (suite)

COP12 DR3 : Renforcer l'utilisation des langues, la visibilité et la stature de la Convention et améliorer les synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et autres institutions internationales (suite)

107. **Le Président** invite à nouveau les participants à formuler leurs observations.

108. Des interventions sont faites par le **Bénin, le Brésil, le Burkina Faso, le Cameroun, Djibouti, les Émirats arabes unis, le Liban, le Maroc, la Mauritanie, la République dominicaine, le Sénégal, le Soudan** et le **Venezuela**, qui sont priés de communiquer leurs textes par voie électronique au Secrétariat pour qu'ils soient intégrés dans la version révisée du projet de résolution DR3.

COP12 DR9 : Le Programme de la Convention de Ramsar relatif à la communication, au développement des capacités, à l'éducation, à la sensibilisation et à la participation (CESP) 2016-2021

109. **Le Président** invite les participants à formuler leurs observations.
110. Des interventions sont faites par **l'Afrique du Sud, la Bolivie, le Brésil, le Burkina Faso, le Cameroun, le Canada, le Chili, la Colombie, les Émirats arabes unis, les États-Unis d'Amérique, la Finlande** s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne présents à la COP12, **le Guatemala, le Honduras, l'Inde, le Liban, la Malaisie, le Mexique, la Norvège, Oman, le Panama, le Pérou, la République dominicaine, la République islamique d'Iran, le Samoa, la Suisse, la Thaïlande**, et **l'Uruguay**, et ces Parties sont priées de communiquer leurs textes par voie électronique au Secrétariat pour qu'ils soient intégrés dans la version révisée du projet de résolution DR9.
111. **Oman** et **les Émirats arabes unis** attirent également l'attention des participants sur la publication : *Manuel sur les meilleures pratiques en matière de conception et d'exploitation de centres d'éducation aux zones humides*. Ils remercient la République de Corée pour son soutien financier à cette publication.
112. [Une déclaration d'**Achim Steiner**, Directeur exécutif du PNUE, est lue en séance plénière. Son texte figure en annexe 3.]

Point XV de l'ordre du jour : Examen des projets de résolutions présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent (suite)

COP12 DR10 : Label Ramsar pour les zones humides urbaines

113. Des interventions sont faites par **l'Argentine, la Chine, la Colombie, les États-Unis d'Amérique, la Malaisie, le Mexique, la Norvège, la République de Corée, le Sénégal, le Sri Lanka, la Suède** s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne présents à la COP12, **la Thaïlande** et **la Tunisie**, et ces Parties sont priées de faire suivre leurs textes par voie électronique au Secrétariat pour qu'ils soient intégrés dans la version révisée du projet de résolution DR10.
114. [Pour célébrer la Journée mondiale de l'environnement, **Eneida de León Pérez**, Ministre du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement de l'Uruguay, fait une présentation dans laquelle elle affirme que son Gouvernement est attaché à un développement équitable et écologiquement durable, et elle met en lumière les initiatives en cours et futures déployées à cette fin. Elle met ensuite en vigueur un décret relatif à la gestion de la Laguna del Sauce. Par la suite, le Chef du Service postal de l'Uruguay présente une nouvelle série de timbres postaux célébrant les zones humides uruguayennes. Des pochettes commémoratives timbrées sont oblitérées par la Ministre, le Chef du Service postal, le Président, le Président suppléant et les Vice-présidents de la COP ainsi que le Secrétaire général de la Convention de Ramsar. Le Secrétaire général offre alors à la Ministre une photographie prise récemment d'une zone humide uruguayenne.]

Sixième séance plénière, vendredi 5 juin 2015, 15:00 – 18:00

Point XV de l'ordre du jour : Examen des projets de résolutions présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent (suite)

115. **Le Mexique** demande que l'ordre d'examen des documents soit modifié et que le projet de résolution DR12 soit examiné immédiatement après le projet de résolution DR10, ce qui est accepté par consensus.

COP12 DR10 : Label Ramsar pour les zones humides urbaines (suite)

116. **Le Président** invite à nouveau les participants à formuler leurs observations.
117. De nouvelles inventions sont faites par **l'Afrique du Sud, le Brésil, le Cameroun, les Émirats arabes unis, l'Équateur, le Gabon, le Japon, le Mexique, la République dominicaine et l'Uruguay**, et ces Parties sont priées de communiquer leurs textes par voie électronique au Secrétariat pour qu'ils soient intégrés dans la version révisée du projet de résolution DR10.
118. **Le WWF** et un observateur de l'Afrique du Sud interviennent également.
119. **Le Président** établit un groupe de contact pour ce projet de résolution.

COP12 DR12 : Appel à l'action pour garantir et protéger les besoins en eau des zones humides, présents et futurs

120. **Le Mexique** présente le projet de résolution DR12.
121. Des interventions sont faites par **l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, Cuba, les États-Unis d'Amérique, le Japon, la Lettonie** s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne présents à la COP12, **le Mexique, le Pérou, la Suisse, la Turquie** et **l'Uruguay**, et ces Parties sont priées de communiquer les textes de leurs interventions au Secrétariat, par voie électronique, pour intégration dans une version révisée du projet de résolution DR12.
122. **La Turquie** demande que la déclaration suivante soit versée aux procès-verbaux et consignée dans les rapports de la COP12 :

La Turquie reconnaît que les fonctions écologiques fondamentales des zones humides sont les régulateurs du régime de l'eau et des habitats abritant une flore et une faune caractéristiques, en particulier les oiseaux d'eau. Toutefois, la Turquie est très préoccupée par la place donnée aux questions relatives à l'eau au cœur de la Convention alors que les autres questions ne sont pas placées sur pied d'égalité.

Le projet de résolution COP12 DR3 tente de souligner l'importance de l'attribution d'un certain volume d'eau pour maintenir les caractéristiques écologiques des zones humides. Cependant, le projet de résolution COP12 DR12 va au-delà de cette hypothèse majeure pour promouvoir un modèle d'attribution d'eau aux zones

humides. La Turquie estime que c'est aux Parties contractantes de décider du modèle convenant le mieux à leurs circonstances locales, conformément à leurs capacités.

En conséquence, la délégation turque demande la suppression des paragraphes 10 et 21 du projet de résolution COP12 DR12. Si la suppression ne peut être faite, la délégation turque souhaite introduire une réserve au paragraphe 10 concernant l'attribution de l'eau et au paragraphe 21 qui donne mandat au Groupe d'évaluation scientifique et technique de rédiger un plan d'action mondial pour conserver l'eau nécessaire au maintien de l'utilisation rationnelle des zones humides.

COP12 DR11 : Les tourbières, les changements climatiques et l'utilisation rationnelle : implications pour la Convention de Ramsar

123. **Le Danemark** présente le projet de résolution DR11.
124. Des interventions sont faites par **l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Bélarus, la Bolivie, le Brésil, le Canada, le Cameroun, le Chili, la Chine, la Colombie, Cuba, le Danemark, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, l'Indonésie, la Lettonie** s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne présents à la COP12, **le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Panama, la République démocratique du Congo, le Sénégal, la Suisse et le Venezuela**, et ces Parties sont priées de communiquer les textes de leurs interventions au Secrétariat, par voie électronique, pour intégration dans une version révisée du projet de résolution DR11.
125. **Le Brésil** demande au Secrétariat d'autres précisions sur la déclaration de la CCNUCC lue, la veille, en plénière. Le **Secrétaire général** explique que le Comité permanent, à sa 48^e Réunion a décidé d'inviter la Secrétaire exécutive de la CCNUCC à assister à la COP12 de Ramsar. La coïncidence d'une autre réunion l'en a empêchée et à la place, le Secrétariat de la CCNUCC a communiqué la déclaration qui a été lue en séance plénière.
126. Tenant compte de la diversité des opinions exprimée sur la question, **le Président** propose de réunir un petit groupe de travail informel comprenant l'Argentine, le Brésil, le Danemark, les États-Unis d'Amérique, la Finlande et la Nouvelle-Zélande, pour préparer une version révisée du projet de résolution DR11 et faire rapport en séance plénière, dans le but de déterminer le meilleur moyen de procéder lors de la séance suivante. Il demande au Danemark de coordonner le groupe de travail.

Point XVI de l'ordre du jour: Rapport du Comité de vérification des pouvoirs (suite)

127. Durant la séance, le **Secrétaire général** présente un rapport préliminaire du Comité de vérification des pouvoirs, notant que 156 Parties contractantes se sont inscrites pour assister à la COP et que 141 sont présentes. Les pouvoirs de 105 d'entre elles ont été vérifiés; sept ont présenté des pouvoirs qui n'ont pas encore été vérifiés; huit ont présenté des pouvoirs incomplets; et 21 n'ont pas présenté de pouvoirs. Le Comité demande d'accorder une dispense à celles dont les pouvoirs sont incomplets ou qui n'ont pas présenté de pouvoirs jusqu'au lundi 8 juin à 15h00.
128. **Le Mexique**, en sa qualité de membre du Comité de vérification des pouvoirs, annonce que les pouvoirs de trois autres Parties contractantes ont été vérifiés.

Septième séance plénière, samedi 6 juin 2015, 10:00 – 13:00

129. Répondant à une question du **Mexique**, le **Président** indique que le Comité de la Conférence travaille au texte d'une déclaration proposée pour la COP12 qui sera communiqué à la plénière dès que possible.

Point XV de l'ordre du jour : Examen des projets de résolutions présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent (suite)

130. **La Secrétaire générale adjointe** annonce que le Comité de la Conférence a décidé de demander à toutes les Parties de communiquer leurs interventions concernant un projet de résolution (DR), par voie électronique, trois heures au plus tard après la discussion de ce projet de résolution en plénière. Le Secrétariat regroupera toutes les interventions reçues durant cette période et les distribuera sous forme électronique à toutes les Parties.
131. Le temps étant compté, le **Président** demande aux Parties de se focaliser sur les questions de fond dans leurs interventions concernant le projet de résolution. Tout amendement éditorial mineur peut être communiqué directement au Secrétariat.

COP12 DR11 : Les tourbières, les changements climatiques et l'utilisation rationnelle : implications pour la Convention de Ramsar (suite)

132. **La Finlande** annonce qu'un groupe de travail informel s'est réuni plus tôt ce matin et qu'un plus petit groupe de rédaction prépare un texte révisé pour le projet de résolution DR11 et espère qu'il sera prêt cet après-midi.

Exposé spécial : « Gouvernance internationale de l'eau : Il n'y a pas anguille sous roche. » Sybille Vermont, Cheffe adjointe de la Section des affaires globales, Division des affaires internationales, Office fédéral de l'environnement, Suisse

133. **Sybille Vermont** décrit la portée et les activités de la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (New York, 1997) et de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Helsinki, 1992), décrivant les liens et faisant des comparaisons entre celles-ci et la Convention de Ramsar.

Point XV de l'ordre du jour : Examen des projets de résolutions présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent (suite)

COP12 DR5 : Projet de nouveau cadre pour la fourniture d'avis et d'orientations scientifiques et techniques à la Convention

134. **Le Président** invite les participants à formuler leurs observations.
135. Des interventions sont faites par **l'Afrique du Sud, l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, les États-Unis d'Amérique, l'Inde, la Jamaïque, le Japon, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, l'Ouganda, le Panama, les Philippines, la République dominicaine, la République islamique d'Iran, le Royaume-Uni** s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne présents à la COP12, **le Sénégal, la Suisse, la Thaïlande et l'Uruguay**.

136. **Le Royaume-Uni** demande que la déclaration suivante soit versée aux procès-verbaux de la session :

Prenant la parole à propos des questions relatives au GEST, l'Union européenne reconnaît que depuis de nombreuses années, les travaux du GEST ont été considérablement consolidés par la présence et l'appui de l'ancien Secrétaire général adjoint, Nick Davidson, et l'Union européenne souhaite saisir cette occasion pour que soient enregistrés ses remerciements à Nick Davidson pour son engagement personnel, sans réserve, qui a beaucoup renforcé l'évolution scientifique et technique de la Convention.

137. Ces remerciements sont repris en écho par **l'Afrique du Sud**, au nom du groupe Afrique, **la Jamaïque et la Suisse**.
138. **Le Président** annonce que le projet de résolution DR5 révisé, avec les interventions reçues des Parties sous forme électronique dans les délais convenus, sera publié par le Secrétariat pour nouvel examen en séance plénière.

COP12 DR13 : Les zones humides et la prévention des risques de catastrophe

139. **Le Président** invite les participants à formuler leurs observations.
140. Des interventions sont faites par **l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Australie, le Bénin, le Brésil, le Canada, l'Équateur, El Salvador, les Émirats arabes unis, les États-Unis d'Amérique, la France, la Guinée, le Honduras, l'Inde, le Japon, la Lettonie** s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne présents à la COP12, **Madagascar, le Mexique, le Népal, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, Oman, les Philippines, la République dominicaine, la République islamique d'Iran, la Suisse, la Thaïlande, le Togo, l'Uruguay, le Venezuela, le Viet Nam et la Zambie**.
141. **Le Président** annonce que le débat sur le projet de résolution DR13 se poursuivra à la prochaine séance plénière.

Point XIV de l'ordre du jour : Élection des Parties contractantes qui siégeront au Comité permanent durant la période 2015-2018 (suite)

142. **Le Népal** annonce qu'il a été nommé pour l'Asie.

Point IV de l'ordre du jour : Discussion et adoption du Règlement intérieur (suite)

143. **Le Secrétaire général** signale qu'un groupe de travail a préparé une nouvelle version du projet de Règlement intérieur dans le document COP12 DOC.3 et que celui-ci est désormais disponible dans les trois langues.

Huitième séance plénière, samedi 6 juin 2015, 15:00 – 18:00

Point XV de l'ordre du jour : Examen des projets de résolutions présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent (suite)

COP12 DR13 : Les zones humides et la prévention des risques de catastrophe (suite)

144. **Le Président** invite les participants à formuler leurs observations.
145. Des interventions sont faites par **la Colombie, le Honduras, le Malawi et la Mauritanie**.
146. **Le Président** annonce que le projet de résolution DR13 révisé, avec les interventions reçues des Parties sous forme électronique dans les délais convenus, sera publié par le Secrétariat pour nouvel examen en plénière.

COP12 DR6 : État des sites inscrits sur la Liste de Ramsar des zones humides d'importance internationale

147. **Le Président** invite les participants à formuler leurs observations.
148. Des interventions sur le projet de résolution sont faites par **l'Argentine, l'Australie, le Bélarus, le Brésil, la Colombie, la Côte d'Ivoire, la Jamaïque, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, l'Ouganda, le Panama, la République démocratique du Congo, le Royaume-Uni, la Suisse, l'Ukraine et l'Uruguay**.
149. En outre, **l'Afrique du Sud, le Bélarus, la Jamaïque, le Royaume-Uni et le Sénégal** présentent des mises à jour ou des corrections de l'information contenue dans les annexes au document COP12 DOC.7 (*Rapport du Secrétaire général au titre de l'article 8.2 concernant la Liste des zones humides d'importance internationale*). **Le Président** demande aux autres Parties qui ont des corrections à faire, de les communiquer directement au Secrétariat.
150. **L'Ukraine** demande que la déclaration suivante figure dans le rapport de la session :

Depuis une année déjà (depuis le 18 mars 2014), les actions illégales de la Fédération de Russie, qui viole toutes les normes internationales et fait usage de la force pour modifier unilatéralement les frontières reconnues à l'échelon international d'un État souverain en occupant illégalement et en annexant la République autonome de Crimée appartenant à l'Ukraine, sapent l'ensemble du système des relations internationales et l'architecture de la sécurité.

Cela comprend aussi la violation des principes de la Convention de Ramsar et notamment celui par lequel la Convention reconnaît les droits souverains exclusifs d'une Partie contractante, dans ce cas l'Ukraine, vis-à-vis de la protection, la restauration et l'utilisation durable des zones humides Ramsar, de leur flore et de leur faune.

Compte tenu de la situation actuelle, nous souhaitons déclarer que le Gouvernement de l'Ukraine et les organisations nationales non gouvernementales ne sont temporairement pas en mesure d'assumer pleinement et de soutenir leurs responsabilités internationales en matière de conservation, gestion et utilisation rationnelle de six Sites Ramsar ukrainiens situés en Crimée occupée par la Fédération de Russie et d'un site situé dans la région de Donetsk (sur le littoral de la mer d'Azov) occupée par les séparatistes russes, pour les activités reconnues par la Convention de Ramsar, notamment dans ses articles 3, 4, 5, 6 et 8.

La Partie contractante Ukraine demande l'inscription au Registre de Montreux de six zones humides de Crimée et d'une zone humide de la région de Donetsk (au total 7 Sites Ramsar, soit : Karkinitzka/Dzharylgatska Bays, Central Syvash, Eastern Syvash,

Aquatic cliff complex of Karadag, Aquatic-costal complex of Cape Opuk, Aquatic-cliff complex of Cape Kazantyp et Kryva Bay/Kryva Spit).

En outre, l'Ukraine demande au Secrétariat de la Convention d'organiser de toute urgence, si les conditions de sécurité le permettent, une Mission consultative Ramsar pour évaluer l'état de conservation et les conditions de gestion de ces sept Sites Ramsar et pour aider ou conseiller sur la marche à suivre concernant le processus de mise à jour des Fiches descriptives Ramsar respectives (qui n'ont pas été mises à jour depuis plus de 4 ans).

Nous souhaiterions que la COP12 de Ramsar exprime sa préoccupation pour ces sites et son vœu de voir rapidement restaurée la responsabilité de l'Ukraine sur ces Sites Ramsar.

151. Répondant à une question de l'observateur du **WWF**, **la Chine** donne une mise à jour sur l'état du Site Ramsar de Poyanghu.
152. **Le Zimbabwe**, qui est récemment devenu Partie contractante à la Convention, attire l'attention, dans sa déclaration, sur les zones humides importantes d'Harare et de sa région et demande une Mission consultative Ramsar pour le début de 2016.
153. **Le Président** souhaite la bienvenue au Zimbabwe en sa qualité de nouvelle Partie contractante puis annonce que le projet de résolution DR6, avec les interventions reçues des Parties sous forme électronique dans les délais convenus, sera publié par le Secrétariat pour nouvel examen en plénière.

COP12 DR8 : Initiatives régionales 2016-2018 fonctionnant dans le cadre de la Convention de Ramsar

154. **Le Président** invite les participants à formuler leurs observations.
155. Des interventions sont faites par **l'Afrique du Sud, la Bolivie, la Colombie, la Hongrie, le Mexique, le Panama, le Paraguay, la République islamique d'Iran, le Sénégal et la Thaïlande**.
156. **L'Initiative pour les zones humides méditerranéennes (MedWet)** déclare qu'elle soumettra à la 51^e Réunion du Comité permanent un texte révisé des *Directives opérationnelles 2009-2012 pour les Initiatives régionales dans le cadre de la Convention sur les zones humides*.
157. **Le Président** annonce que le projet de résolution DR8 révisé, avec les interventions reçues des Parties sous forme électronique dans les délais convenus, sera publié par le Secrétariat pour nouvel examen en plénière.

COP12 DR14 : Conservation des zones humides des îles du bassin méditerranéen

158. **Le Président** invite les participants à formuler leurs observations.
159. Une intervention est faite par **la Lettonie** au nom des États membres de l'Union européenne présents à la COP12.
160. À la suggestion du **Sénégal**, appuyé par l'Observateur du **WWF**, proposant que le projet de résolution soit rendu plus largement applicable sur le plan géographique, **la Grèce** répond qu'à son avis, la portée doit être limitée à une zone géographique définie.

161. **Le Président** annonce que le projet de résolution DR14 révisé, avec les amendements de la Lettonie, sera publié par le Secrétariat pour nouvel examen en plénière.

COP12 DR15 : Évaluer et assurer la gestion efficace et la conservation des Sites Ramsar

162. **Le Président** invite les participants à formuler leurs observations.
163. Des interventions sont faites par **l’Afrique du Sud, l’Argentine, le Bélarus, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, les Émirats arabes unis, le Japon, la Lettonie** s’exprimant au nom des États membres de l’Union européenne présents à la COP12, **le Mexique, la Nouvelle-Zélande, Oman, les Philippines, la République démocratique du Congo, la République islamique d’Iran, les Seychelles, la Thaïlande** et **l’Uruguay**.
164. **Le Président** annonce que le projet de résolution DR15 révisé, avec les interventions reçues des Parties sous forme électronique dans les délais convenus, sera publié par le Secrétariat pour nouvel examen en plénière.

COP12 DR4 : Responsabilités, rôle et composition du Comité permanent et répartition régionale des pays dans le cadre de la Convention de Ramsar

165. **Le Président** invite les participants à formuler leurs observations.
166. Des interventions sont faites par **l’Afrique du Sud, l’Argentine, le Canada, le Danemark, la Lettonie** s’exprimant au nom des États membres de l’Union européenne présents à la COP12, **le Mexique, le Panama** et la **Tunisie**.
167. **Le Président** annonce que le projet de résolution DR4 révisé, avec les interventions reçues des Parties sous forme électronique dans les délais convenus, sera publié par le Secrétariat pour nouvel examen en plénière.

Neuvième séance plénière, lundi 8 juin 2015, 10:00 – 11:15

168. Sur proposition d’**El Salvador**, la conférence applaudit au fait qu’il s’agit, aujourd’hui, de la Journée mondiale des océans.
169. **Le Sénégal** présente un court métrage sur le Site Ramsar du Bassin du Ndiaël, actuellement inscrit au Registre de Montreux, décrivant les plans de sa restauration.

Point XV de l’ordre du jour : Examen des projets de résolutions présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent (suite)

170. Sur invitation **du Président**, les représentants des groupes de contact et des groupes de travail informels apportent des mises à jour sur l’état de la révision de différents projets de résolutions.

COP12 DR14 : Conservation des zones humides des îles du bassin méditerranéen (suite)

171. **La Grèce** note que de petits amendements éditoriaux ont été présentés pour le projet de résolution par **la Lettonie**, s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne présents à la COP12.

172. **La Turquie** verse la déclaration suivante au compte rendu :

Il y a des différents liés entre la Turquie et la Grèce dans la mer Égée. L'adoption de la présente résolution ne doit pas être considérée comme ayant un quelconque effet sur la position légale de la Turquie concernant ces différents.

173. Le projet de résolution contenu dans le document COP12 DR14 Rev.1, ainsi amendé, est adopté par acclamation.

174. **Le Président** lève la séance plénière à 11:10.

Dixième séance plénière, lundi 8 juin 2015, 15:00 – 16:15

Point XIX de l'ordre du jour : Date et lieu de la prochaine Session ordinaire de la Conférence des Parties contractantes

175. **Les Émirats arabes unis** proposent d'organiser la prochaine session de la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar à Dubaï en 2018, après avoir présenté un film bref sur les zones humides des Émirats arabes unis.

176. La Conférence des Parties accepte l'offre par acclamation.

177. **La Bolivie** présente un court métrage sur les zones humides de Bolivie intitulé « Les zones humides – l'eau et la vie ».

Point XVI de l'ordre du jour : Rapport du Comité de vérification des pouvoirs

178. **Le Mexique**, qui préside le Comité de vérification des pouvoirs, résume le rapport final du Comité (annexe 4) : 141 Parties sont présentes, les pouvoirs de 121 Parties ont été approuvés, sept Parties ont présenté des pouvoirs incomplets et 13 Parties n'ont pas présenté de pouvoirs.

179. **Le Sénégal** fait observer que toutes les Parties accréditées ont reçu un dispositif de vote électronique. Le délégué suggère de retirer ces appareils car il estime sincèrement que, dans l'esprit de Ramsar, toutes les décisions pourraient être prises par consensus.

180. Son intervention est accueillie par les acclamations des Parties.

Point XV de l'ordre du jour : Examen des projets de résolutions présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent (suite)

181. Sur invitation du Président, **le Secrétaire général** fournit une mise à jour sur l'état de chaque projet de résolution, autre que DR14 dont une version a été adoptée à la séance du matin. Cette information est complétée par les représentants de certains des groupes de contact et des groupes de travail informels qui travaillent aux révisions.

182. Tous les projets de résolutions restants sont soit à l'étape d'intégration des commentaires, soit en traduction. **Le Président** lève en conséquence la séance pour permettre aux travaux sur les projets de résolutions de se poursuivre et annonce que la plénière reprendra à 18:00 pour une nouvelle mise à jour.

Onzième séance plénière, lundi 8 juin 2015, 18:10 – 18:30

Point XV de l'ordre du jour : Examen des projets de résolutions présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent (suite)

183. Sur invitation du Président, les Parties qui travaillent à la révision des projets de résolutions fournissent une mise à jour de l'état de chacun des projets de résolutions restants. **Le Président** lève la séance et annonce que la plénière reprendra à 20:00 pour une nouvelle mise à jour.

Douzième séance plénière, lundi 8 juin 2015, 20:10 – 20:40

Point XV de l'ordre du jour : Examen des projets de résolutions présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent (suite)

184. Sur invitation du Président, les Parties qui travaillent à la révision des projets de résolutions fournissent une mise à jour sur l'état de chacun des projets de résolutions restants.
185. Répondant à une question du Président, **le Canada** fait remarquer que plusieurs projets de résolutions (à savoir DR2, 9, 11, 13 et 15) font référence, en anglais, à « *indigenous peoples* » ou « *indigenous people* », et qu'aucun accord n'a été trouvé sur l'expression qu'il convient d'utiliser. Les consultations avec plusieurs Parties ont abouti au libellé suivant qui, propose la déléguée, pourrait être jugé acceptable par la COP, pour utilisation dans ces projets de résolutions : « *indigenous peoples/people and/or local communities, depending on national perspective* ».
186. **L'Afrique du Sud, le Chili, le Danemark, la Finlande, la France, le Honduras et la Suisse** expriment leur opinion, certains soutenant le libellé proposé par le Canada, d'autres suggérant d'utiliser le langage employé par d'autres accords multilatéraux sur l'environnement dans ces projets de résolutions. Il est noté qu'une référence à « *indigenous peoples and local communities* » (peuples autochtones et communautés locales) figure dans le préambule de la Résolution XI.12 (*Les zones humides et la santé : adopter une approche par écosystème*). **La Lettonie**, s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne présents à la COP12, demande un peu plus de temps pour des consultations sur cette question. En conséquence, **le Président** diffère toute discussion jusqu'au lendemain.
187. **Le Président** lève la séance plénière et annonce qu'elle reprendra à 9:00 le jour suivant.

Treizième séance plénière, mardi 9 juin 2015, 10:00 – 13:00

Point XV de l'ordre du jour : Examen des projets de résolutions présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent (suite)

Point IV de l'ordre du jour : Discussion et adoption du règlement intérieur (suite)

188. **Le Président** annonce que les versions finales de tous les projets de résolutions non adoptés ainsi qu'une quatrième version du projet de Règlement intérieur (document COP12 DOC.3) sont maintenant disponibles en anglais mais qu'aucun de ces textes n'est encore disponible dans les trois langues de la Convention.
189. **Le Secrétaire général** déclare que les versions finales des projets de résolutions et du projet de Règlement intérieur ont été reçues à différents moments le jour précédent et parfois tard dans la nuit, ce qui explique le manque de versions traduites. Il ajoute que plusieurs délégations, y compris celles de la France, du Mexique, de la Suisse et de l'Uruguay ont généreusement offert d'aider à la traduction si cela peut accélérer le processus.
190. **Le Chili**, s'exprimant au nom des Parties d'Amérique latine et des Caraïbes, se félicite des efforts infatigables déployés par l'Uruguay pour organiser la session et déclare que les pays d'Amérique sont prêts à travailler sur des versions anglaises des documents, afin de garantir le succès de la session, dans l'intérêt de la Convention et du pays hôte.
191. **La République dominicaine** soutient le Chili mais demande au Secrétariat de faire tous les efforts possibles pour garantir que cette situation ne se reproduise plus à l'avenir. Sa délégation ne compte qu'une seule personne qui ne parle pas couramment l'anglais.
192. **La Suisse** indique qu'elle-même et le Sénégal sont prêts à soutenir les délégués francophones qui auraient des difficultés à travailler sur les versions anglaises des documents. Elle fait écho à la gratitude du Chili pour l'Uruguay et les efforts qu'il a déployés pour organiser la session. **La France** offre également d'aider les délégués durant la plénière.
193. **Le Secrétaire général** lit à haute voix le paragraphe 3 de l'article 35 du Règlement intérieur actuel (document COP12 DOC.27), qui stipule que la procédure proposée est conforme à cet article.
194. Répondant à l'invitation du Président, **le Canada** fait rapport sur les consultations concernant l'utilisation proposée des termes décrivant, en anglais, les peuples autochtones et les communautés locales, qui apparaissent dans plusieurs projets de résolutions. La déléguée estime que ce sujet a été soulevé trop tard dans la présente session pour que l'on puisse lui donner l'attention voulue et, sur la base des consultations avec les Parties intéressées, recommande de maintenir l'usage adopté à la COP11, à savoir « *indigenous peoples and local communities* » (peuples autochtones et communautés locales), recommandant aussi que les Parties faisant objection à cet usage versent leurs objections au procès-verbal de la présente session.
195. **La France** ne souhaite pas rouvrir le débat sur ce sujet mais déclare que son pays est préoccupé par l'utilisation de cette terminologie.

196. **Le Chili**, avec l'appui du Mexique, fait remarquer que le projet de résolution DR12 est le seul projet de résolution à avoir été soumis à l'origine en espagnol et exprime sa volonté de travailler à la version finale de ce projet de résolution dans cette langue.
197. **Le Président** demande au Secrétariat de faire la traduction de la dernière révision de ce projet de résolution en espagnol, de manière prioritaire.

COP12 DR1 Rev.1 : Questions financières et budgétaires (suite)

198. D'autres amendements pour le projet de résolution DR1 sont proposés par **le Canada, l'Équateur, la Jamaïque, le Royaume-Uni** s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne présents à la COP12, **le Sénégal** et **la Suisse**.
199. À la demande du Canada, **le Président** décide de suspendre la discussion du projet de résolution DR1 pour permettre la publication de la version la plus récente.

COP12 DR15 Rev.2 : Évaluer et assurer la gestion efficace et la conservation des Sites Ramsar (suite)

200. Le projet de résolution contenu dans le document COP12 DR15 Rev.2 et son annexe sont adoptés par acclamation.

COP12 DR6 Rev.2 : État des sites inscrits sur la Liste de Ramsar des zones humides d'importance internationale

201. Des amendements sont proposés par **le Bélarus, le Brésil, le Sénégal, la Suisse** et **l'Ukraine**.
202. Des interventions sont également faites par **l'Argentine, le Burkina Faso, le Cameroun, le Chili, les États-Unis d'Amérique, la Jamaïque, le Mexique** et **la République démocratique du Congo**.
203. Tenant compte des opinions divergentes exprimées, **le Président** demande au Bélarus et au Sénégal de se réunir en vue de présenter un texte de compromis en séance plénière.
204. **Le Mexique**, avec l'appui de **la République dominicaine**, sur une motion d'ordre, déclare qu'à son avis, toutes les discussions sur le fond auraient dû être terminées avant que les projets de résolutions ne soient présentés en séance plénière pour adoption.
205. **Le Président** répond que c'est en effet le cas, mais que parfois, un nouveau texte peut être convenu à condition que la discussion procède de façon opportune. Il suspend alors la discussion de ce projet de résolution avec l'intention de la reprendre après la discussion du projet de résolution DR9.

COP12 DR9 Rev.3 : Le Programme de la Convention de Ramsar relatif à la communication, au développement des capacités, à l'éducation, à la sensibilisation et à la participation (CESP) 2016-2021 (suite)

206. D'autres amendements sont présentés par **l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil** et **la Finlande**.

207. Des interventions sont également faites par **le Canada, le Chili, la Colombie, le Panama, la République islamique d'Iran et le Sénégal**.
208. Avec les amendements convenus, le projet de résolution contenu dans le document COP12 DR9 Rev.3 et son annexe sont adoptés par acclamation.

COP12 DR6 Rev.2 : État des sites inscrits sur la Liste de Ramsar des zones humides d'importance internationale (suite)

209. **Le Président** ouvre à nouveau la discussion sur ce projet de résolution.
210. **Le Sénégal** propose un texte résultant de discussions avec le Bélarus, que les Parties acceptent.
211. **Le Cameroun et le Burkina Faso** font également des interventions.
212. Avec le texte proposé par le Sénégal et les amendements précédents convenus, le projet de résolution COP12 DR6 Rev.2 et son annexe sont adoptés par acclamation.

Quatorzième séance plénière, mardi 9 juin 2015, 14:30 – 18:20

Point XV de l'ordre du jour : Examen des projets de résolutions présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent (suite)

Point IV de l'ordre du jour : Discussion et adoption du règlement intérieur (suite)

COP12 DR1 Rev.4 : Questions financières et budgétaires (suite)

213. **Le Canada** présente les amendements convenus qui ont été intégrés dans le projet de résolution DR1 Rev.4.
214. Le projet de résolution contenu dans le document COP12 DR1 Rev.4 et ses annexes sont adoptés par acclamation.

COP12 DR13 Rev.2 : Les zones humides et la prévention des risques de catastrophe (suite)

215. Le projet de résolution contenu dans le document COP12 DR13 Rev.2 est adopté par acclamation.

COP12 DR7 Rev.2 : Cadre de la Convention de Ramsar pour la mobilisation de ressources et les partenariats

216. **Le Canada** présente un amendement.
217. Le projet de résolution contenu dans le document COP12 DR7 Rev.2, ainsi amendé, est adopté par acclamation.
218. **Le Canada** demande que tous les projets de résolutions soient vérifiés par le Secrétariat pour l'orthographe et la grammaire, une fois qu'ils auront été adoptés, attirant tout particulièrement l'attention sur les projets de résolutions DR8 et DR10.

COP12 DR10 Rev.2 : Label Ramsar pour les zones humides urbaines (suite)

219. **Le Canada** propose un amendement mais, suite à une intervention du **Sénégal**, le retire.
220. **La République islamique d'Iran**, avec l'appui du **Bénin**, du **Burkina Faso**, du **Cameroun**, du **Gabon** et de **l'Ouganda**, demande que le titre « *Ramsar Wetland City Accreditation* » (Label Ramsar pour les zones humides urbaines) soit remplacé par « *World Wetland City WWC Accreditation* » (Label mondial Ville amie des zones humides).
221. **La Tunisie**, avec l'appui des **Émirats arabes unis** et du **Pakistan**, déclare que le nouveau titre est issu d'une longue consultation et d'un accord.
222. **La Colombie**, avec l'appui du **Brésil** et du **Sénégal**, suggère un compromis et le Président lui demande de coordonner un petit groupe en marge de la séance plénière, pour parvenir à un consensus en cinq minutes. Suite à cela, **la Colombie** déclare que le groupe propose le titre « *Wetlands City Accreditation of the Ramsar Convention* ».
223. Sans objection, **le Président** confirme que le projet de résolution DR10 Rev.2 sera amendé comme demandé et note que le nom complet sera utilisé dans tout le document.
224. Le projet de résolution contenu dans le document COP12 DR10 Rev.2 et son annexe, ainsi amendés, sont adoptés par acclamation.

COP12 DR11 Rev.3 : Les tourbières, les changements climatiques et l'utilisation rationnelle : implications pour la Convention de Ramsar (suite)

225. **Le Danemark** présente un petit amendement.
226. **L'Argentine**, **le Brésil** et **la Lettonie**, s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne présents à la COP12, félicitent le groupe de contact pour son travail acharné afin de trouver un consensus sur ce projet de résolution.
227. Le projet de résolution contenu dans le document COP12 DR11 Rev.3, ainsi amendé, est adopté par acclamation.

COP12 DR12 Rev.4 : Appel à l'action pour garantir et protéger les besoins en eau des zones humides, présents et futurs (suite)

228. Le projet de résolution contenu dans le document COP12 DR12 Rev.4 et son annexe sont adoptés par acclamation.
229. **Le Mexique** présente un court métrage sur la question de la réserve d'eau pour nos zones humides.
230. Répondant à une demande de **la République islamique d'Iran**, **le Secrétariat** indique que tous les films présentés durant la session seront mis à disposition sur le site web.

COP12 DR4 Rev.3 : Responsabilités, rôle et composition du Comité permanent et répartition régionale des pays dans le cadre de la Convention de Ramsar (suite)

231. **La Roumanie** attire l'attention sur une petite erreur dans une date, dans l'une des annexes du projet de résolution.

232. Avec cet amendement, le projet de résolution contenu dans le document COP12 DR4 Rev.3 et ses annexes sont adoptés par acclamation.

COP12 DR3 Rev.2 : Suivi de la Résolution XI.1 : Renforcer l'utilisation des langues, la visibilité et la stature de la Convention et améliorer les synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et autres institutions internationales (suite)

233. Des amendements sont proposés par **le Canada, les États-Unis d'Amérique et la Nouvelle-Zélande.**

234. Avec ces amendements, le projet de résolution contenu dans le document COP12 DR3 Rev.2 est adopté par acclamation.

COP12 DR2 Rev.3 : Le Plan stratégique Ramsar 2016-2024 (suite)

235. Des amendements sont proposés par **la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la Lettonie**, s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne présents à la COP12, **le Nicaragua, le Pérou et l'Ukraine.**

236. Des interventions sont également faites par **l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Panama et le Sénégal.**

237. Sur la base des interventions, **l'Ukraine** accepte de retirer l'amendement qu'elle a proposé.

238. Le projet de résolution contenu dans le document COP12 DR2 Rev.3 et le Plan stratégique Ramsar 2016-2024 en annexe, avec les amendements convenus, sont adoptés par acclamation.

COP12 DR8 Rev.2 : Initiatives régionales 2016-2018 fonctionnant dans le cadre de la Convention de Ramsar (suite)

239. **L'Argentine** signale une petite erreur dans la version espagnole.

240. Le projet de résolution contenu dans le document COP12 DR8 Rev. 2 est adopté par acclamation.

COP12 DR5 Rev.2 : Projet de nouveau cadre pour la fourniture d'avis et d'orientations scientifiques et techniques à la Convention (suite)

241. **Le Royaume-Uni**, s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne présents à la COP12, propose quelques amendements mineurs.

242. **La Turquie** demande que la déclaration suivante soit versée au rapport de la session :

La Turquie se joint au consensus relatif au projet de résolution COP12 DR5 Rev.2, mais cela ne doit pas être considéré comme un changement dans la position de la

Turquie concernant la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, comme exprimé à la COP11.

243. Le projet de résolution contenu dans le document COP12 DR5 Rev.2 et ses annexes, ainsi amendés, sont adoptés par acclamation.

COP12 DOC.3 : Règlement intérieur

244. Des interventions sont faites par **l'Argentine, le Danemark, El Salvador, le Mexique et la République islamique d'Iran**.
245. Répondant à une demande de **l'Argentine, le Secrétaire général** accepte de mettre une copie propre à la disposition des Parties, dès que possible.
246. Le Règlement intérieur contenu dans le document COP12 DOC.3 est adopté par acclamation.

COP12 DR16 Rev.1 : Remerciements au pays hôte, l'Uruguay et « Déclaration de Punta del Este »

247. **Le Chili**, s'exprimant au nom de toutes les Parties présentes, remercie chaleureusement l'Uruguay pour avoir accueilli la session. La déléguée reconnaît le travail acharné qui a été nécessaire pour cette organisation et applaudit à l'hospitalité du pays hôte, à l'atmosphère amicale qui a été créée. Tout cela a permis de garantir la participation active de toutes les délégations et a été crucial pour amener la session à une conclusion fructueuse. Elle donne ensuite lecture du projet de résolution DR16 Rev.1 et de son annexe, la « Déclaration de Punta del Este ». Le projet de résolution et la Déclaration sont adoptés par acclamation.

Point XXI de l'ordre du jour : Adoption du rapport de la 12^e Session de la Conférence des Parties contractantes

248. Le rapport de la COP12, jusqu'à la fin de la douzième séance plénière (lundi 8 juin), est adopté par acclamation, avec quelques amendements mineurs demandés par **le Brésil, le Pérou et le Royaume-Uni**.

Point XXII de l'ordre du jour : Clôture de la Session

249. Les remerciements du Chili à l'Uruguay qui ont précédé l'adoption du projet de résolution DR16, sont repris en écho par **l'Argentine, l'Arménie, le Bénin, le Brésil, le Burkina Faso, le Cameroun, la Colombie, les Émirats arabes unis, les États-Unis d'Amérique, le Honduras, le Mexique, la Norvège, le Pérou, la République démocratique du Congo, la République islamique d'Iran, la Suisse et le Zimbabwe**. Le Secrétariat, les interprètes, les traducteurs et tous ceux qui ont travaillé si dur pour que cette session soit un succès sont également remerciés.
250. En réponse, **l'Uruguay** accueille avec gratitude les remerciements des Parties et déclare que sans la coopération de tous ceux qui ont participé, il aurait été impossible de conduire cette session à une conclusion fructueuse. Il estime que Ramsar a retrouvé son sens de l'unité.
251. **BirdLife International**, au nom des OIP, et le **Réseau mondial des zones humides**, représentant les ONG présentes, font également des déclarations, soulignant leur engagement envers la Convention et leur volonté de travailler pour faire en sorte qu'elle soit

appliquée avec succès. **BirdLife International** souhaite spécifiquement la bienvenue au Wildfowl and Wetlands Trust, nouvelle OIP, comme en a décidé la présente session.

252. **Le Secrétaire général** et **la Secrétaire générale adjointe** s'adressent tous deux à la session. Il s'agit de leur première COP Ramsar et chacun des deux reconnaît avoir suivi une courbe d'apprentissage abrupte. **Le Secrétaire général** remercie les participants pour leur patience, leur bonne volonté et leur tolérance face aux difficultés de fonctionnement. **La Secrétaire générale adjointe** souligne la nature consensuelle du processus décisionnel de la session et estime que la famille Ramsar est désormais en bonne position pour aller de l'avant et travailler de concert pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. Tous deux remercient spécifiquement tous ceux qui, au Secrétariat, ont joué un rôle crucial dans l'organisation de la session.
253. En conclusion, **le Président** souligne l'importance de Ramsar qui aide à maintenir les zones humides et les moyens d'existence de ceux qui en dépendent. Il estime qu'il est important que toutes les Parties s'engagent dans l'application de la Convention. Il remercie plus particulièrement la Roumanie qui a occupé la présidence sortante du Comité permanent et réitère son engagement personnel et celui de son pays à poursuivre les travaux commencés à cette session, durant toute la prochaine période triennale.

Annexe 1

Déclaration de la CCNUCC à la 12^{ème} session de la conférence des Parties contractantes à la convention de Ramsar sur les zones humides

4 juin 2015

La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar) se partagent un rôle crucial pour ouvrir la voie vers un avenir durable pour tous. L'action menée sous l'égide de la CCNUCC permet à la société de s'acheminer vers un nouveau modèle de croissance qui rétablit l'équilibre écologique entre les émissions anthropiques et la capacité de la nature de les absorber. En tant que puits et réservoirs de carbone, les zones humides jouent un rôle crucial en faveur de cet équilibre.

Le changement climatique est l'un des plus grands défis auxquels nous avons jamais été confrontés. La science nous indique que nous devons fondamentalement transformer notre développement pour éviter les pires impacts du changement climatique. L'utilisation des terres et la gestion des ressources naturelles doivent faire partie de cette transformation. Il en résulte que l'action sous l'égide de la Convention de Ramsar, à savoir la gestion et l'utilisation rationnelle des zones humides d'importance internationale, fait partie des mesures critiques qui permettront de relever le défi climatique.

Bien que régies par des mandats séparés, la CCNUCC et la Convention de Ramsar concourent aux mêmes objectifs. En reconnaissant ce terrain commun, en cherchant à établir des liens officiels de coopération et en entreprenant des actions de soutien mutuel basées sur la collaboration, nous pouvons ensemble apporter des avantages à l'environnement, aux économies mondiales et à tous les citoyens de la planète.

Le secrétariat de la CCNUCC accueille avec satisfaction tous les efforts déployés par la Convention de Ramsar visant à s'attaquer au changement climatique et à restaurer les zones humides perdues et dégradées, afin de bâtir un monde toujours plus résilient. Nous avons tout à gagner à accélérer chaque effort visant à gérer de manière rationnelle les ressources nécessaires à un développement durable et une croissance sans danger pour le climat.

Les zones humides accroissent la capacité de la Terre d'absorber les émissions, de protéger une biodiversité riche et de garantir la sécurité alimentaire et de l'eau pour les générations futures – créant les pierres angulaires d'une nouvelle économie verte. La CCNUCC demande aux Parties à la Convention de Ramsar et à tous les organes de traités internationaux, aux organisations intergouvernementales et à leurs partenaires de poursuivre une action indépendante, fondée sur la coopération, susceptible de transformer le défi du changement climatique en possibilité de construire un avenir meilleur.

Annexe 2

Déclaration de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification à la 12e Session de la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar

4 juin 2015 – Point XV de l'ordre du jour – DR2 : Nouveau Plan stratégique

Au nom de la Secrétaire générale de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Mme Monique Barbut, nous sommes très heureux de l'occasion qui nous est donnée de collaborer et d'aligner notre vision pour l'avenir. Nous avons beaucoup de choses en commun et, ensemble, nos voix portent plus loin. Ensemble, nous pouvons plaider notre cause avec plus de succès dans les forums internationaux et au niveau national. Le Secrétariat de la CNULD se félicite d'avoir pu participer aux premières étapes de la discussion sur le plan stratégique présenté ici et nous nous réjouissons de pouvoir compter sur la contribution de Ramsar lorsque la CNULD reformulera ses approches pour le monde de l'après-2015.

Nous applaudissons la Convention de Ramsar qui est le premier accord multilatéral à avoir adopté et appliqué une approche à l'échelle d'un écosystème, une approche qui trace le chemin vers des solutions plus efficaces pour « prévenir, faire cesser et inverser la dégradation et la perte des zones humides ». Les zones humides et les bassins versants en bonne santé jouent un rôle crucial pour le maintien des moyens d'existence, en particulier dans les communautés des régions arides et dans les zones urbaines en expansion et, simultanément, de mauvaises pratiques de gestion des sols sont de puissants moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides.

L'année dernière, au Congrès mondial des parcs, juste au moment où les négociations sur les ODD prenaient leur essor, La Convention de Ramsar et la CNULD se sont engagées, de concert, à garantir la neutralité de la dégradation des terres pour façonner un avenir plus résilient. En termes clairs, cela signifie que toutes les communautés et tous les pays cherchent à atteindre un palier où la superficie totale des terres et des zones humides productives et en bonne santé se stabilise puis, augmente. Et nous ne parlons pas uniquement de l'agriculture mais aussi de l'utilisation mixte des sols ou des paysages exploités où les secteurs des mines, de l'énergie et de l'infrastructure seront des partenaires tout aussi importants.

Nous sommes convaincus que le principe d'utilisation rationnelle et l'objectif de neutralité de la dégradation des terres vont main dans la main. Et que les efforts déployés par nos Conventions profiteraient d'une meilleure coordination et d'une collaboration proactive pour aider les Parties à protéger et restaurer les caractéristiques écologiques par un aménagement des sols amélioré au niveau du bassin versant et à l'échelle régionale. Nos actions peuvent se renforcer mutuellement et sont absolument essentielles pour réduire la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire et de l'eau, lutter contre les changements climatiques et pour beaucoup d'autres objectifs de développement durable.

La CNULD joue un rôle actif dans la formulation d'une réponse mondiale à la dégradation des sols, notamment par l'application et le suivi aux niveaux national et sous-national. Actuellement, la CNULD conduit un projet pilote de NDT avec 14 pays, pour déterminer comment mettre en œuvre un plan d'action. La coopération entre divers secteurs sera indispensable car dans les plans nationaux de nombreux pays l'amélioration de la qualité et de la disponibilité de l'eau figureront au premier rang.

Le nouveau plan stratégique Ramsar présente une vision concise de l'avenir et de multiples possibilités de coopération, à tous les niveaux. Une de ces possibilités est le Partenariat mondial pour la restauration des zones humides qui pourrait profiter des synergies créées par les nombreux

engagements nationaux et mondiaux envers la restauration et l'action pour le climat. Il pourrait aussi aider à concentrer l'attention et les ressources sur l'atténuation des moteurs de la dégradation tout en soutenant les avantages économiques et sociaux des zones humides dans le paysage en général. Ramsar a beaucoup à offrir : des compétences techniques au renforcement des capacités en passant par l'engagement du secteur privé et la coopération à tous les niveaux. La CNULD est prête à travailler en étroite collaboration avec Ramsar pour aider à restaurer des paysages productifs, en bonne santé, qui soutiendront les moyens d'existence partout dans le monde.

Annexe 3

Intervention au nom d'Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, prononcée par Elizabeth Mrema, Chef de la délégation du PNUE

4 juin 2015

Distingués délégués, Mesdames et Messieurs,

1. C'est un grand honneur que de participer à la COP12 de la Convention de Ramsar et je vous souhaite à tous une session fructueuse. D'abord et avant tout, je souhaite transmettre mes sincères félicitations au pays hôte, le Gouvernement de l'Uruguay, qui nous accueille avec le Secrétariat Ramsar et a pris toutes les dispositions pour que nous puissions nous réunir ici dans les jours prochains; nous nous réjouissons de travailler avec eux et de soutenir leurs travaux pour une application efficace de la Convention.

Appui du PNUE à l'application de la Convention de Ramsar

2. Le PNUE a toujours collaboré et continue de collaborer avec les secrétariats des AME ainsi qu'avec leurs Parties, y compris la Convention de Ramsar, afin d'entreprendre différentes activités en appui à chacun de ces instruments. Sachant que les ressources humaines et financières ne nous permettent pas de soutenir pleinement chacune des listes de besoins prioritaires et chacun des souhaits des AME, notre approche continue d'être synergique et cohérente dans les domaines qui concernent de multiples AME. Quelques exemples à des fins d'illustration.
3. Nous nous efforçons de garantir l'intégration dans les SPANB de tous les plans stratégiques des AME relatifs à la biodiversité, y compris Ramsar dont le Plan stratégique Ramsar 2015-2021 sera, nous l'espérons, adopté à la présente COP, en tant que contribution Ramsar à la réalisation du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et de ses Objectifs d'Aichi. Le PNUE a collaboré avec le Secrétariat Ramsar à la promotion de cette approche synergique dans le cadre des consultations pré-COP, de cette même COP, pour la région du Pacifique, qui ont eu lieu à la fin de l'année dernière en collaboration également avec la CMS et la CITES. Les résultats de ces consultations pré-COP conjointes ont contribué à la 6^e réunion régionale de l'Océanie pour la Convention de Ramsar.
4. Je remercie le Secrétariat Ramsar pour son engagement permanent et actif en appui au projet entrepris par le PNUE pour « améliorer l'efficacité et la coopération entre les conventions relatives à la biodiversité et explorer des possibilités de nouvelles synergies ». Le Secrétariat Ramsar a fourni des contributions en termes de meilleures pratiques relatives à l'application synergique répondant à la Convention, pour le *Sourcebook* de possibilités d'amélioration de la coopération entre les conventions relatives à la biodiversité aux niveaux national et régional, qui est une composante du projet mentionné plus haut. Le *Sourcebook* est maintenant terminé et prêt à être utilisé et, en fait, il sera lancé cette semaine, au cours de cette même COP, le lundi 8 juin. Le *Sourcebook* vise à fournir aux correspondants nationaux des principales conventions relatives à la biodiversité ainsi qu'à d'autres acteurs travaillant à ces conventions, des possibilités d'améliorer la mise en œuvre des conventions par une coopération renforcée.
5. À cet égard, le PNUE remarque un projet de résolution qui sera examiné par les Parties durant la COP portant sur les synergies entre les AME relatifs à la biodiversité qui encourage les secrétariats et les Parties à continuer de s'engager vis-à-vis de ce Programme. Les correspondants régionaux thématiques du PNUE pour les AME dans toutes les régions du PNUE,

y compris la région où nous sommes, continuent de travailler et d'appuyer les travaux des secrétariats des AME, y compris Ramsar, pour la mise en œuvre de leurs conventions au niveau régional et, le cas échéant, également au niveau national. Ils continueront de collaborer avec le Secrétariat pour soutenir la Convention de Ramsar et appliquer vos activités prioritaires dans les régions et pays, dans les limites des maigres ressources disponibles.

6. En appui à l'évaluation de l'état de mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique et de ses contributions à la réalisation des Objectifs d'Aichi, le PNUE, par l'intermédiaire de ses Correspondants régionaux pour les AME relatifs à la biodiversité, a élaboré la deuxième édition de trois rapports régionaux sur l'état de la biodiversité en Afrique, Asie-Pacifique et Asie de l'Ouest. Ces rapports complètent la quatrième édition des Perspectives mondiales de la biodiversité et fournissent un examen à moyen terme des progrès vers l'application du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et de ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité dans les trois régions. Les rapports, entre autres questions, soulignent des exemples couronnés de succès en matière d'application de multiples conventions de manière synergique, par exemple, la priorisation des aires protégées qui sont inscrites comme Sites Ramsar et biens du patrimoine mondial (cas au Népal), ainsi que l'engagement de multiples correspondants de conventions dans les processus de SPANB (Chine).
7. Le Secrétariat Ramsar continue de collaborer avec les autres AME et organismes internationaux qui hébergent différents AME pour exécuter l'Initiative des AME pour l'information et la gestion des connaissances (InforMEA), un autre outil permettant aux Parties et autres acteurs de visualiser, en appuyant sur un bouton, toutes les décisions prises à différentes COP ainsi que de vérifier, en un clin d'œil, les décisions pertinentes adoptées par d'autres COP d'AME, pour des questions ou décisions relevant de Ramsar, permettant ainsi aux Parties de garantir l'harmonie dans la mise en œuvre de ces décisions. Parmi les cours « eLearning » sur les AME, il en est un qui concerne la Convention de Ramsar et qui a été élaboré par l'intermédiaire du Secrétariat et devrait être suivi par tous les correspondants nationaux pour qu'ils comprennent mieux la Convention et son rôle.
8. Comme vous le savez tous, tous vos pays et tous les acteurs ont été fort occupés cette année à contribuer aux futurs ODD, comme demandé par la Conférence Rio+20 et le document L'avenir que nous voulons, et avec le nouveau régime sur les changements climatiques, qui seront tous adoptés plus tard cette année, parmi d'autres résultats importants tels que la prévention des risques de catastrophe et qui concernent tous les zones humides Ramsar. Le PNUE travaille déjà en collaboration étroite avec votre Secrétariat pour élaborer des indicateurs pour les zones humides en réponse aux ODD lorsqu'ils seront adoptés ainsi que pour cartographier les zones humides. Cette collaboration ne se contentera pas de se poursuivre mais sera renforcée.
9. Pour renforcer encore la collaboration et la coopération existantes entre le Secrétariat Ramsar et le PNUE, des consultations sont en cours en vue de la signature d'un mémorandum d'accord entre les deux entités. Le mémorandum d'accord établira les fondations d'une collaboration continue sur l'environnement et les zones humides.
10. Je vous souhaite à tous une COP fructueuse dans cette belle capitale de Punta del Este, Uruguay, et me réjouis de notre soutien et notre coopération mutuels pour contribuer à la conservation et à la restauration des zones humides pour les générations futures.

Annexe 4

Rapport du Comité de vérification des pouvoirs (final)

8 juin 2015

Nombre total de participants : 141

Nombre total de pouvoirs acceptés : 121

Nombre total de pouvoirs incomplets : 7

Bangladesh Pas le bon Ministre
Cabo Verde Pas le bon Ministre / portugais
Guinée Pas le bon Ministre
Malawi Pas de signature
Pakistan Signé par conseiller / pas par Ministre
Tunisie Traduction non validée
Ukraine Pas le bon Ministre

Nombre total de Parties n'ayant pas de pouvoirs : 13

Pouvoirs approuvés

Afrique du Sud	Danemark
Albanie	Djibouti
Allemagne	El Salvador
Antigua-et-Barbuda	Émirats arabes unis
Argentine	Équateur
Arménie	Espagne
Australie	Estonie
Autriche	États-Unis d'Amérique
Azerbaïdjan	Fédération de Russie
Bahreïn	Fidji
Bélarus	Finlande
Belize	France
Bénin	Gabon
Bhoutan	Gambie
Bolivie (État plurinational de)	Géorgie
Bosnie-Herzégovine	Ghana
Botswana	Grèce
Bésil	Grenade
Bulgarie	Guatemala
Burkina Faso	Honduras
Cameroun	Hongrie
Canada	Îles Marshall
Chili	Inde
Chine	Indonésie
Colombie	Iran (République islamique d')
Comores	Israël
Congo	Jamaïque
Costa Rica	Japon
Côte d'Ivoire	Kazakhstan
Croatie	Kenya
Cuba	Kirghizistan

Kiribati	République de Moldova
Lesotho	République démocratique du Congo
Lettonie	République démocratique populaire lao
Libye	République dominicaine
Madagascar	République tchèque
Malaisie	République-Unie de Tanzanie
Mali	Roumanie
Maroc	Royaume-Uni
Maurice	Sainte-Lucie
Mauritanie	Samoa
Mexique	Sao Tomé-et-Principe
Mongolie	Sénégal
Mozambique	Serbie
Myanmar	Seychelles
Namibie	Slovaquie
Népal	Soudan
Nicaragua	Sri Lanka
Niger	Suède
Norvège	Suisse
Nouvelle-Zélande	Suriname
Oman	Swaziland
Ouganda	Tchad
Panama	Thaïlande
Paraguay	Turquie
Pays-Bas	Uruguay
Pérou	Venezuela (République bolivarienne du)
Philippines	Viet Nam
Portugal	Zambie
République centrafricaine	Zimbabwe
République de Corée	

Pays n'ayant pas présenté de pouvoirs :

Bahamas
Barbade
Guinée-Bissau
Guinée Équatoriale
Iraq
Jordanie
L'ex-République yougoslave de Macédoine
Liban
Monténégro
Sierra Leone
Soudan du Sud
Tadjikistan
Turkménistan